

**GROUPE SQLI**  
**DOCUMENT DE REFERENCE**  
**2001**



*En application de son règlement n°95-01, la Commission des opérations de bourse a enregistré le présent document de référence le 25 juin 2002 sous le numéro R02-167. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des opérations de bourse. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés. »*

**AVERTISSEMENT**

*La Commission des opérations de bourse attire l'attention du public sur le fait que la société a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 45,3 millions d'euros et une perte de 7,8 millions d'euros dont 2,6 millions d'euros d'amortissement des écarts d'acquisition.*

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>RESPONSABLE DU DOCUMENT, RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES ET ATTESTATIONS</b> .....	<b>5</b>
1.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE .....	5
1.2	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE .....	5
1.3	NOMS ADRESSES ET QUALIFICATIONS DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES.....	5
1.4	ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE .....	6
1.5	RESPONSABLE DE L'INFORMATION .....	7
1.6	POLITIQUE D'INFORMATION .....	7
<b>2</b>	<b>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL</b> .....	<b>8</b>
2.1	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ .....	8
2.2	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL .....	15
2.3	DIVIDENDES .....	18
2.4	MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ .....	19
<b>3</b>	<b>PRESENTATION DES ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE</b> .....	<b>20</b>
3.1	PRÉSENTATION GÉNÉRALE .....	20
3.2	PRÉSENTATION DU MARCHÉ.....	22
3.3	POSITIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ .....	23
3.4	DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ.....	26
3.5	CLIENTS .....	28
3.6	RESSOURCES HUMAINES .....	29
3.7	ANALYSE DES RISQUES.....	32
3.8	PLAN DE DÉVELOPPEMENT.....	34
3.9	FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES.....	36
<b>4</b>	<b>RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>37</b>
4.1	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	37
4.2	RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	49
<b>5</b>	<b>COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2001</b> .....	<b>54</b>
5.1	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2001 .....	54
5.2	COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2001.....	56
5.3	ANNEXES DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2001 .....	58
<b>6</b>	<b>COMPTES SOCIAUX SQLI AU 31 DECEMBRE 2001</b> .....	<b>73</b>
6.1	RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2001 .....	73
6.2	COMPTES SOCIAUX .....	75
6.3	ANNEXE PARTIELLE AUX COMPTES SOCIAUX DU 31 DECEMBRE 2001 .....	79
6.4	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2001 .....	83

<b>7</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE .....</b>	<b>90</b>
7.1	CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	90
7.2	RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS .....	91
7.3	OPTIONS ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION .....	91
7.4	INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL .....	91
<b>8</b>	<b>EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2001.....</b>	<b>92</b>
8.1	CHIFFRE D'AFFAIRES DU 1 <sup>ER</sup> TRIMESTRE 2002.....	92
8.2	FUSION DE SQLI ET DE SA FILIALE KEENVISION .....	93
8.3	LIQUIDATION DE LA SOCIETE SQL LOGICIELS .....	93

# 1 RESPONSABLE DU DOCUMENT, RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES ET ATTESTATIONS

## 1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Jean ROUVEYROL, Président du Conseil d'administration de la société SQLI.

## 1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

À notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société, elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 24/06/2002

**Jean ROUVEYROL**

Président du Conseil d'administration de la société SQLI

## 1.3 NOMS ADRESSES ET QUALIFICATIONS DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

### 1.3.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

#### **Fiduciaire de la Tour**

représenté par Monsieur Jean-Pierre PAUMARD  
28, rue Ginoux  
75015 Paris

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Parisienne sous le n° 2060 et Société de Commissaires aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris.

Date de première nomination : le 30 juillet 1995. Mandat renouvelé le 21 juin 2001.

Date d'expiration du mandat : mandat de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

#### **Constantin Associés**

Représenté par Messieurs Jean Marc BASTIER et Michel BONHOMME  
26, rue de Marignan  
75008 Paris

Date de première nomination : le 21 mars 2000.

Date d'expiration du mandat : mandat de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

### 1.3.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

#### **Monsieur Dominique BEYER**

40 bis, rue Boissière  
75116 Paris

Date de première nomination : le 28 février 2000 en remplacement de Monsieur Jean-Marc Robinet, 53, rue Eugène Carrière, 75018 Paris, Commissaire aux Comptes suppléant de la Société. Mandat renouvelé le 21 juin 2001.

Date d'expiration du mandat : mandat de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

#### **Monsieur François-Xavier AMEYE**

114, rue Marius Aufan  
92532 Levallois-Perret Cedex

Date de première nomination : le 21 mars 2000.

Date d'expiration du mandat : mandat de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

### 1.4 ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE DOCUMENT DE REFERENCE

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SQLI, et en application du règlement COB 95-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de Monsieur Jean ROUVEYROL Président du Conseil d'administration de la société SQLI. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001 arrêtés par le Conseil d'Administration, et établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Paris, le 24 juin 2002.

Les commissaires aux comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

FIDUCIAIRE DE LA TOUR

### 1.5 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

**Monsieur Yahya EL MIR**

Directeur Général Délégué de la société SQLI  
55-57, rue Saint-Roch - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 55 40 00 – Fax : 01 44 55 40 01  
[www.sqli.fr](http://www.sqli.fr)

### 1.6 POLITIQUE D'INFORMATION

La société communique essentiellement avec ses actionnaires par le biais de son site internet ([www.sqli.com](http://www.sqli.com) / [www.sqli.fr](http://www.sqli.fr)) ainsi que par l'intermédiaire de son agence de communication financière ([www.equityinfos.com](http://www.equityinfos.com)).

La communication des éléments financiers trimestriels et semestriels se font par le biais de communiqués de presse dont le calendrier est le suivant :

- ◆ Chiffre d'affaires 2001 : 15 février 2002
- ◆ Résultats 2001 : 9 avril 2002
- ◆ Chiffre d'affaires 1<sup>er</sup> trimestre 2002 : 17 mai 2002
- ◆ Chiffre d'affaires 1<sup>er</sup> semestre 2002 : 9 août 2002
- ◆ Résultats 1<sup>er</sup> semestre 2002 : 13 septembre 2002
- ◆ Chiffre d'affaires 3<sup>ème</sup> trimestre 2002 : 8 novembre 2002

Le calendrier des publications au BALO est le suivant :

- ◆ Chiffre d'affaires 1<sup>er</sup> trimestre 2002 : 15 mai 2002
- ◆ Comptes définitifs : 9 août 2002
- ◆ Chiffre d'affaires 2<sup>ème</sup> trimestre 2002 : 14 août 2002
- ◆ Résultats 1<sup>er</sup> semestre 2002 : 31 octobre 2002
- ◆ Chiffre d'affaires 3<sup>ème</sup> trimestre 2002 : 13 novembre 2002

Les réunions avec les analystes et les investisseurs ont lieu lors de la publication des résultats semestriels. La réunion concernant le résultat 2001 a eu lieu le 9 avril 2002 et la réunion concernant le résultat du 1<sup>er</sup> semestre 2002 aura lieu le 19 septembre 2002.

La dernière analyse financière parue concernant la société SQLI a été réalisée par Fortis le 2 mai 2002.

## **2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL**

### **2.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE**

Il sera proposé à l'assemblée générale mixte du 26 juin 2002 d'adopter la forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

#### **2.1.1 DENOMINATION SOCIALE (ARTICLE 2)**

SQLI

#### **2.1.2 SIEGE SOCIAL (ARTICLE 4)**

55-57 Rue Saint Roch – 75001 PARIS

#### **2.1.3 FORME JURIDIQUE (ARTICLE 1)**

SQLI est une société anonyme de droit français. Elle est régie principalement par les dispositions du Code de commerce et le décret n°67-236 du 23 mars 1967.

#### **2.1.4 DATE DE CONSTITUTION**

SQLI a été constituée le 22 mars 1990.

#### **2.1.5 NUMERO DE REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**

SQLI est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 353 861 909 depuis le 28 mars 1990.

#### **2.1.6 DUREE DE LA SOCIETE**

La durée de vie de la Société est fixée à 99 ans à compter du 22 mars 1990, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée prévus aux Statuts.

#### **2.1.7 OBJET SOCIAL (ARTICLE 3)**

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et dans tout pays :

- ◆ le conseil en communication et marketing Web,
- ◆ la conception et l'ergonomie de sites Web,
- ◆ le conseil pour le choix d'architecture de systèmes informatiques et de systèmes d'informations,
- ◆ la conception et le développement de logiciels informatiques,
- ◆ l'intégration et la mise en place de systèmes informatiques,
- ◆ la distribution de logiciels informatiques,
- ◆ la formation en informatique et
- ◆ toutes les opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
  - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre de ces activités ;
  - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
  - la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
  - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

#### **2.1.8 CODE APE**

721 Z



### **2.1.9 INFORMATION ET CONSULTATION DES DOCUMENTS (ARTICLES 11 ET 32)**

Le droit de consultation s'exerce dans les conditions légales au siège social de SQLI.

### **2.1.10 EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 5)**

Chaque exercice social a une durée de 12 mois et commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année pour finir le 31 décembre.

### **2.1.11 AFFECTATION ET REPARTITION STATUTAIRE DES BENEFICES (ARTICLE 35)**

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la Loi. Ainsi, il est prélevé cinq pour cent des bénéfices de l'exercice pour constituer le fond de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fond atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la Loi ou des Statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hormis le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la Loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

### **2.1.12 MISE EN PAIEMENT DES DIVIDENDES (ARTICLE 36)**

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'assemblée générale, ou à défaut, par le conseil d'administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent,

après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la Loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

La Société ne peut exiger des actionnaires aucune répétition de dividende, sauf si la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et si la Société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances.

L'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

### **2.1.13 ASSEMBLEES GENERALES (ARTICLES 23 A 31)**

#### ***Convocation et Réunion (article 24 des Statuts)***

Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration ou, à défaut, par le ou les Commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième au moins du capital.

(...)

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. Un avis de réunion contenant les informations prévues à l'article 130 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 est publié au Bulletin des annonces légales obligatoires trente (30) jours au moins avant la date de l'assemblée générale.

La convocation est faite quinze (15) jours au moins avant la date de l'assemblée générale par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du département du siège social et par un avis inséré dans le Bulletin des annonces légales obligatoires et par lettre simple adressée à chaque actionnaire titulaire d'actions de la société revêtant la forme nominative. (...)

#### ***Ordre du jour (article 25 des Statuts)***

L'ordre du jour des assemblées générales est arrêté par l'auteur de la convocation. Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la Loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée générale de projets de résolutions.

L'assemblée générale ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du conseil d'administration et procéder à leur remplacement.

### **2.1.14 ACCES AUX ASSEMBLEES ET POUVOIRS (ARTICLE 26)**

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de réunion et l'avis de convocation à l'assemblée générale.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire en justifiant d'un mandat.

### **2.1.15 TENUE DE L'ASSEMBLEE, BUREAUX, PROCES-VERBAUX (ARTICLE 27)**

Une feuille de présence est tenue à chaque assemblée conformément aux prescriptions légales.

Les assemblées générales sont présidées par le Président du conseil d'administration ou, en son absence, par un membre du conseil spécialement délégué à cet effet par le conseil de surveillance. A défaut, l'assemblée élit elle-même le président de séance. En cas de convocation par un Commissaire aux Comptes ou par un mandataire de justice, l'assemblée générale est présidée par l'auteur de la convocation. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

Les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis et d'en assurer la régularité et de veiller à ce que le procès-verbal de séance soit établi.

### **2.1.16 CALCUL DU QUORUM, VOTE DES ASSEMBLEES GENERALES ET CONDITIONS D'ACQUISITION DE DROITS DE VOTE DOUBLE (ARTICLES 11, ET 28 A 31)**

Dans les assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Par exception à ce qui précède, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent est attribué :

- ◆ à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois (3) ans au moins, au nom du même actionnaire ;
- ◆ aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou prime d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double a été inscrit dans les statuts par l'assemblée générale mixte du 21 mars 2000.

Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, sauf dans les assemblées spéciales où il est calculé sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la Loi.

En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés et reçus par la Société trois jours au moins avant la date de l'assemblée générale.

Le vote s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée générale ou les actionnaires. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

### 2.1.17 DIFFERENTES FORMES D'ASSEMBLEE (ARTICLES 29 A 31)

#### *Assemblée générale ordinaire*

L'assemblée générale ordinaire prend toutes décisions excédant les pouvoirs du conseil d'administration et qui n'ont pas pour objet de modifier leurs statuts. L'assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la Société en société d'une autre forme, civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée générale peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

L'assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance, sauf dérogation légale. Dans les assemblées générales extraordinaires à forme constitutive, c'est-à-dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire n'a voix délibérative ni pour lui-même, ni comme mandataire.

#### *Assemblées spéciales*

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une assemblée générale extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées spéciales ne peuvent délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié, et sur deuxième convocation, le quart des actions de la catégorie concernée.

Pour le reste, elles sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires, sous réserve des dispositions particulières applicables aux assemblées de titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

### 2.1.18 INDIVISIBILITE DES ACTIONS (ARTICLE 11)

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les copropriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires. Cependant, les actionnaires peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux assemblées générales. En ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la Société par lettre recommandée adressée au siège social, la Société étant tenue de respecter cette convention pour toute assemblée générale qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi recommandé, le cachet de la poste faisant foi de la date d'expédition.

### 2.1.19 ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

L'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 21 juin 2001 n'a pas été utilisée. Il sera proposé à l'assemblée générale mixte du 26 juin 2002 d'autoriser le conseil d'administration ou le cas échéant le directoire de la société à opérer en bourse sur les actions de la société dans les conditions et pour les finalités suivantes.

#### *Conditions :*

- ◆ la société ne pourra acheter ses actions qu'à un prix au plus égal à 7 Euros,
- ◆ la société ne pourra vendre tout ou partie des actions ainsi acquises qu'à un prix au moins égal à 80 centimes, étant toutefois précisé que ces actions pourront être attribuées gratuitement dans les conditions prévues par la loi, notamment par les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail,
- ◆ le délai pendant lequel les acquisitions pourront avoir lieu expirera en même temps que l'autorisation ci-dessus qui est donnée jusqu'à l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002 et au plus tard dix huit mois après la date de la présente assemblée,
- ◆ pendant le délai susvisé, le nombre maximum d'actions dont la société pourra faire l'acquisition au titre de la présente résolution ne pourra pas excéder la limite de 10% du capital social.

A titre indicatif, sur la base du capital et du cours de l'action au 23 mai 2002, un nombre maximum de 1.309.090 actions serait susceptible d'être acquis, correspondant à un montant maximum de 1.335.271,80 Euros.

#### *Finalités :*

- ◆ assurer la régularisation du cours de bourse de la Société ;
- ◆ favoriser la réalisation d'opérations financières ou de croissance de la Société, les actions acquises pouvant être utilisées à toutes fins et notamment être, en tout ou en partie, conservées, cédées, transférées ou échangées ;
- ◆ les remettre en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- ◆ optimiser la gestion financière et patrimoniale de la Société ;
- ◆ les attribuer aux salariés et dirigeants dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de

l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;

- ◆ les annuler dans selon les conditions et modalités définies par l'assemblée générale mixte du 26 juin 2002.

### **2.1.20 FRANCHISSEMENT DE SEUILS (ARTICLE 12.2)**

Outre le respect des obligations légales et réglementaires applicables au franchissement de seuils, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à posséder, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes morales qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, un nombre d'actions ou de droits de vote représentant cinq pour cent du capital ou des droits de vote de la Société ou tout multiple de ce pourcentage et ce, même si ce multiple dépasse le seuil légal de cinq pour cent, devra notifier à la Société le nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues à l'alinéa précédent chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote détenue devient inférieure à l'un des seuils prévus à l'alinéa ci-dessus.

En cas de non-respect de ces dispositions, les actions ou les certificats de vote excédant le seuil donnant lieu à déclaration seront privés de droit de vote pour toute assemblée générale qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, si cette privation est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble ou séparément cinq pour cent (5 %) au moins du capital ou des droits de vote de la Société. Cette demande est consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale.

### **2.1.21 IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES (ARTICLE 10.2)**

La Société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge dont le montant maximum est fixé par arrêté du Ministère chargé de l'Economie, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

## 2.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

### 2.2.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la Société, à la date du présent document de référence, est de 3.272.725€, divisé en 13.090.900 actions d'un nominal de 0,25€ chacune, intégralement souscrites et libérées, toutes de même catégorie.

### 2.2.2 EVOLUTION DU CAPITAL

L'évolution de capital de SQLI est décrite ci-après :

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission et d'apports	Nombre de titres émis	Valeur nominale	Montant cumulé du capital social	
						En valeur	en Titres
Constitution	Souscriptions en numéraire des fondateurs	50.000F	0	500	100F	50.000F	500
24 août 1992	Augmentation de capital par incorporation de bénéfices	550.000F	0	5.500	100F	600.000F	6.000
16 avril 1993	Augmentation de capital par incorporation de bénéfices	400.000F	0	4.000	100F	1.000.000F	10.000
10 mai 1995	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1.000.000F	0	10.000	100F	2.000.000F	20.000
4 octobre 1999	Augmentation de capital réservée	150.000F	1.350.000	1.500	100F	2.150.000F	21.500
21 mars 2000(1)	Fusion-absorption de la société SQLI*	314.000F	10.570.996	3.140	100F	2.464.000F	24.640
21 mars 2000	Augmentation de capital par incorporation de réserves, primes d'émission, de fusion et reports à nouveau	15.650.252,55F	0	159.460		18.114.252,55F	184.100
21 mars 2000	Conversion du capital en euro	0	0	0	15€	2.761.500€	184.100
21 mars 2000(2)(3)(4)	Division du nominal des actions	0	0	0	0,25€	2.761.500€	11.046.000
21 juillet 2000	Augmentation de capital lors de l'admission à la cote du Nouveau Marché des actions de la société	488.500€	12.701.000	1.954.000	0,25€	3.250.000€	13.000.000
12 décembre 2000(5)	Augmentation du capital en numéraire réservée à M. El Mouafik (ABCIAL)**	19.475€	759.525	77.900	0,25€	3.269.475€	13.077.900
4 janvier 2001	Augmentation du capital en numéraire réservée à M. Cachaldora (IN VERSO)***	3.250€	106.470	13.000	0,25€	3.272.725€	13.090.900

\* Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mars 2000, la société SQL Ingénierie a absorbé la société SQLI, et a changé sa dénomination sociale de SQL Ingénierie en « SQLI ». Cette opération a été réalisée en valorisant les sociétés à l'actif net.

\*\* Dans le cadre de l'acquisition de la société ABCIAL.

\*\*\* Dans le cadre de l'acquisition de la société IN VERSO.

(1) Reprise du plan de stocks options de l'ancienne SQLI

(2) Substitution au plan de stocks options de l'ancienne SQLI, d'un plan de bons de souscription de parts de créateur d'entreprises (dits « BCE 1 »), qui a fait l'objet d'adaptation par l'assemblée générale mixte du 21 juin 2001.

(3) Mise en place d'un plan complémentaire de bons de souscription de parts de créateur d'entreprises (dits « BCE 2 ») remplacé par un nouveau plan également dit « BCE 2 » par l'assemblée générale extraordinaire du 6 juillet 2000, puis adapté par l'assemblée générale mixte du 21 juin 2001.

(4) Mise en place d'un nouveau plan de stocks option (dit « Stocks options 1 »).

(5) Préalablement, le 27 novembre 2000, émission de BSA par le conseil d'administration au profit de Monsieur El Mouafik, dans le cadre de la délégation globale donnée par l'assemblée générale du 21 mars 2000.

### 2.2.3 CAPITAL AUTORISE ET NON EMIS

Le capital autorisé et non émis comprend d'une part l'intéressement des salariés du Groupe (bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et options de souscription d'actions), et d'autre part les augmentations de capital autorisées à d'autres titres.

En ce qui concerne l'intéressement des salariés, le rapport spécial du conseil d'administration reproduit en 4.2 du présent document donne le détail des plans de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et d'options de souscription d'actions autorisés antérieurement à l'assemblée générale mixte du 26 juin 2002.

Il sera proposé à l'assemblée générale mixte du 26 juin 2002 d'autoriser le conseil d'administration ou, le cas échéant, le Directoire à émettre un nombre maximum de 700.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise permettant la souscription d'autant d'actions. Le prix d'émission de chaque action en exercice d'un bons de souscription de part de créateur d'entreprise a été fixé de la manière suivante par l'assemblée : 100% de la moyenne des vingt derniers cours de clôture de l'action de la société précédant la date d'attribution de chaque bon par le directoire, ou si une augmentation de capital était réalisée pendant la période de validité de l'autorisation pour un prix par action supérieur à ladite moyenne, au prix de souscription d'une action émise au titre de l'augmentation de capital.

Il est précisé que la dilution maximale résultant le cas échéant, de l'exercice de ces options de souscription d'actions ou bons de souscription de parts de créateur d'entreprise est, pour un actionnaire détenant une action, de 12,89% avant prise en compte des bons ou options annulés et de 11,94% après prise en compte des bons ou options annulés, et non pas de 87,11% ou de 88,06% comme indiqué dans le rapport spécial du conseil d'administration.

En ce qui concerne les augmentations de capital autorisées à d'autres titres, il sera proposé à l'assemblée générale mixte du 26 juin 2002 d'autoriser le conseil d'administration ou, le cas échéant, le directoire à réaliser une augmentation de capital d'un montant maximum de 750.000 Euros par émission d'un nombre maximum de 3.000.000 actions réservée aux personnes suivantes et dans les proportions suivantes :

- ◆ FD5, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 65.824.400 Euros, dont le siège social est 1, rue Rembrandt, 75008 Paris.
- ◆ FCPR e-fund, représenté par sa société de gestion, Spéf Venture, société anonyme au capital de 168.144 Euros, dont le siège social se trouve 11, rue Leblanc, 75015 Paris.
- ◆ Sethi, société de droit belge, au capital de 62.000 Euros, dont le siège social se trouve 333, avenue Louise, 1050 Bruxelles.
- ◆ Tocamak, société anonyme au capital de 20.593.010 francs, dont le siège social se trouve 25/27, rue des Jeûneurs, 75002 Paris.

Enfin, il est précisé que :

- ◆ Il sera demandé à l'assemblée générale mixte du 26 juin 2002 de mettre fin à la délégation globale donnée par l'assemblée générale mixte du 21 juin 2001 au conseil d'administration pour augmenter le capital social d'un montant maximum de 3.823.878 Euros. Cette délégation n'a pas été utilisée.
- ◆ Les conditions d'exercice des 22.900 bons de souscription d'actions souscrits par Monsieur Ahmed El Maoufik n'ayant pas été réunies, ces bons sont désormais caducs.



## 2.2.4 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Répartition du capital et des droits de vote à l'introduction en bourse

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
Jean ROUYEYROL(1)	5.174.700	39,81%	54,95%
Alain LEFEBVRE(1)	1.818.240	13,99%	10,12%
Hervé GRIFFON	672.420	5,17%	3,74%
Bruno LEYSSENE	316.920	2,44%	3,26%
<b>Total fondateurs</b>	<b>7.982.280</b>	<b>61,40%</b>	<b>72,08%</b>
Innovacom 3	964.260	7,42%	5,37%
Groupe Dassault Développement	964.260	7,42%	5,37%
Autres actions nominatives	1.135.200	8,73%	6,32%
Public	1.954.000	15,03%	10,87%
<b>Total</b>	<b>13.000.000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Répartition du capital et des droits de vote au 31 mai 2002.

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
Jean ROUYEYROL(1)	4.736.700	36,18%	9.437.520	52,11%
Alain LEFEBVRE(1)	1.810.740	13,83%	1.811.580	10,00%
Bruno LEYSSENE	311.420	2,38%	622.840	3,44%
<b>Total fondateurs</b>	<b>6.858.860</b>	<b>52,40%</b>	<b>11.871.940</b>	<b>65,56%</b>
Innovacom 3	895.902	6,84%	901.402	4,98%
Autres actions nominatives	627.744	4,80%	627.744	3,47%
Public	4.696.106	35,87%	4.696.106	25,90%
Actions autodétenues	12 288	0,09%	12 288	0,06%
<b>Total</b>	<b>13.090.900</b>	<b>100%</b>	<b>18.109.480</b>	<b>100%</b>

(1) Et leur groupe familial

Entre la date de l'introduction en bourse et le 31 mai 2002, il n'y a pas eu de modification significative de la répartition du capital et des droits de vote de la société. Les mouvements de titres précédant l'introduction en bourse figurent dans le prospectus préliminaire.

Le nombre d'actionnaires est de 2958 (TPI du 22 mai 2002).

Dassault Développement n'ayant pas fait de déclaration de franchissement de seuil à la baisse, cet actionnaire est toujours présumé détenir plus de 5% du capital de la société et, à la connaissance de celle-ci aucun actionnaire autre que Dassault Développement et les personnes mentionnées dans le tableau ci-dessus ne détient plus de 5% du capital ou des droits de vote.

Les actions de monsieur Hervé Griffon ne sont plus inscrites au nominatif. Le TPI du 22 mai 2002 indique que monsieur Hervé Griffon détient 535.215 titres soit 4,08% du capital.

### 2.2.5 ETAT DES NANTISSEMENTS SUR LES ACTIONS SQLI ET DE SES FILIALES

Néant.

### 2.2.6 ENGAGEMENT DES ACTIONNAIRES

Lors de l'introduction en bourse réalisée le 21 juillet 2000, les fondateurs se sont engagés à ne vendre, sur trois ans, qu'un maximum annuel de 20 % de leur participation dans le capital de la Société calculée au moment de son admission à la cote du Nouveau Marché de la Bourse de Paris. Cet engagement portait initialement sur 7.935.240 actions. Au 31 mars 2002, la participation globale des fondateurs est de 6 858 860 actions (soit une diminution de moins de 6% par rapport au nombre d'actions détenues par les membres de ce groupe à la date d'introduction).

Les engagements des fondateurs se poursuivent jusqu'au 21 juillet 2003.

Les managers de la Société qui ont acquis des actions de la Société au cours de la dernière année précédant l'introduction se sont engagés à conserver la totalité de ces actions pendant une durée d'un an à compter de l'admission de la Société à la cote du Nouveau Marché de la Bourse de Paris.

Les investisseurs financiers, Innovacom 3 et Dassault Développement se sont engagés à conserver 100% de leur participation au capital de la Société pendant une durée d'un an à compter de son admission à la Cote du Nouveau Marché de la Bourse de Paris.

Les engagements des managers et des investisseurs financiers ont pris fin le 21 juillet 2001.

### 2.2.7 PACTE D'ACTIONNAIRE

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires à ce jour.

Aux termes de deux conventions en date du 12 février 2002, un actionnaire de SQLI a cédé des options d'achat d'actions à deux autres actionnaires de la société, leur permettant d'acquérir chacun un nombre d'actions représentant entre 0,5% et 1,1% du capital de la société au prix de 2 Euros par action. Ces options peuvent être exercées à tout moment pendant un délai de deux ans à compter de leur conclusion. Le prix des promesses a été fixé à 0,13 Euros par action.

En application des dispositions de l'article L. 233-11 du Code de commerce, ces conventions ont été communiquées au CMF, qui en a assuré la publication, sous forme de résumé, au BALO du 13 mars 2002, ainsi que la diffusion auprès des principales agences de presse et journaux financiers.

### 2.2.8 CAPITAL POTENTIEL NON ENCORE EMIS

Le détail des informations concernant les plans de BSPCE, est mentionnée au paragraphe « rapport special du conseil d'administration » (Page 49).

## 2.3 DIVIDENDES

La Société n'a versé aucun dividende au titre des cinq dernières années. Conformément à la politique qui avait été communiquée lors de l'introduction en bourse, la Société a l'intention de réinvestir les bénéfices futurs et n'envisage pas, a priori, de distribuer de dividendes au cours des deux prochains exercices.

## 2.4 MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE

SQLI est cotée sur le Nouveau Marché de la bourse de Paris depuis le 21 juillet 2000 (Euroclear 7547 – Reuters SQLI.LN – Bloomberg SQLI).

### *Evolution de la capitalisation boursière*

En euros	1999	2000	2001	2002(31/05)
Nombre actions au 31.12 (nominal en €)	21.500 (15,24)	13.090.900 (0,25)	13.090.900 (0,25)	13.090.900 (0,25)
Capitalisation boursière	-	77.294.720	16.232.716	12.043.628
Cours plus haut	-	17,53	7,95	1,46
Cours plus bas	-	4,8	0,92	0,86
Cours moyen	-	10,35	2,88	1,20
Dernier cours	-	5,9	1,24	0,92
Volume moyen quotidien	-	27.985	14.075	9.654
Résultat net par action (en euro)	17,8	0,005	-	-
Dividende net par action	-	-	-	-

Source : Euronext (www.euronext.fr)

### *Plus haut, plus bas et volume de transactions*

En euros	Cours plus haut	Cours plus bas	Transactions en titres	Transactions en M€
Janvier 2001	7,95	5,31	225.277	1,51
Février 2001	6,81	4,70	92.863	0,55
Mars 2001	5	2,70	253.000	0,91
Avril 2001	3,77	2,9	111.230	0,36
Mai 2001	3,78	3,04	272.325	0,97
Juin 2001	3,45	2,35	166.313	0,46
Juillet 2001	3,45	1,72	97.606	0,22
Août 2001	2	1,26	234.838	0,39
Septembre 2001	1,4	0,92	194.807	0,22
Octobre 2001	1,27	0,94	409.492	0,43
Novembre 2001	1,65	1	1.224.134	1,49
Décembre 2001	1,5	1,2	279.141	0,38
Janvier 2002	1,44	1,2	188.754	0,25
Février 2002	1,46	1,16	125.078	0,17
Mars 2002	1,35	1,18	172.679	0,22
Avril 2002	1,30	1,10	355.276	0,42
Mai 2002	1,09	0,86	171.838	0,17

Source : Euronext (www.euronext.fr)

## 3 PRESENTATION DES ACTIVITES DE L'ENTREPRISE

### 3.1 PRESENTATION GENERALE

#### 3.1.1 HISTORIQUE

La société a été créée en mars 1990 avec pour objectif d'aider les entreprises à tirer profit des nouvelles technologies informatiques. Dès la première phase de son développement, SQLI (anciennement dénommée SQL Ingénierie), s'est immédiatement positionnée sur les architectures client-serveur, développant, en complément de son activité traditionnelle de SSII, un département de Recherche&Développement centré sur la veille technologique informatique.

#### *1990-1995, les années client-serveur*

SQLI, pionnier du client-serveur, a ainsi développé sa notoriété grâce à la forte visibilité de son activité veille technologique renforcée par les retours d'expérience « terrain » de ses ingénieurs. Cette veille « active » sur les nouvelles technologies informatiques a permis au groupe SQLI de rester en permanence à l'avant-garde des technologies informatiques et de conseiller ses clients dans une utilisation très pragmatique de celles-ci.

#### *1995-1998, du client serveur à l'internet*

Dès 1995, SQLI a perçu les technologies internet comme une solution aux contraintes de généralisation du modèle client-serveur. A ce titre, SQLI présentait les technologies internet comme le « client-serveur universel ».

Au fur et à mesure que la maturité du marché progressait sur les utilisations possibles des technologies internet, le groupe SQLI a su élargir son offre de services pour répondre aux attentes des clients en terme d'applications internet (B-to-C, B-to-B, B-to-E).

#### *1999 à 2000, l'accélération du développement pour atteindre la taille critique*

Pour accélérer son développement et répondre à la croissance très forte du marché, SQLI a procédé à de nombreuses opérations :

- ◆ renforcement de son capital par l'entrée de deux fonds d'investissement spécialisés : Groupe Dassault Développement et Innovacom 3 (1999)
- ◆ acquisition de la société SUDISIM basée à Montpellier (1999)
- ◆ création d'une filiale Keenvision pour développer les métiers de conseil fonctionnel et marketing, de studio graphique et d'ergonomie (1999)
- ◆ création d'une filiale en Suisse (Lausanne) et d'une filiale aux Etats-Unis (Boston) pour développer l'activité de veille technologique (1999)
- ◆ introduction au Nouveau Marché (2000)
- ◆ acquisition des sociétés ABCIAL, présente à Strasbourg, Mulhouse, Dijon, Belfort et Lyon, IN VERSO présente à Genève et CARI présente à Archamps, proche de Genève (2000)

**2001 à aujourd'hui, la consolidation de la croissance**

Suite à l'ensemble des opérations menées au cours des deux dernières années, SQLI a procédé en 2001 à la remise à plat de son organisation pour consolider ses investissements et tirer profit de sa taille (fermeture des agences de Mulhouse et d'Archamps, gel des implantations en Espagne et aux Etats-Unis, rationalisation des effectifs...)

SQLI est aujourd'hui un acteur majeur en France en tant qu'Intégrateur Internet avec ses 13 implantations régionales (Paris, Lyon, Toulouse, Montpellier, Aix en Provence, Lille, Bordeaux, Dijon, Belfort, Sophia-Antipolis, Strasbourg, Nantes et Rennes). SQLI est également présent en Suisse Romande (Lausanne et Genève). Ce réseau d'agence permet au groupe d'être un acteur visible sur son marché et parfaitement reconnu sur son expertise internet.

**3.1.2 CHIFFRES CLES**

Evolution du chiffre d'affaires et des résultats du groupe SQLI

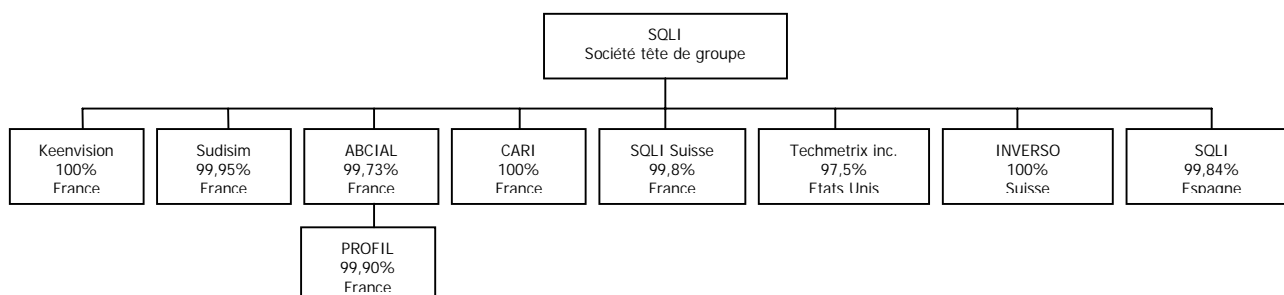
En millions d'euros	1999	2000	2001
Chiffre d'affaires total	18,1	30,2	45,3
Chiffre d'affaires par activité			
Ingénierie	13,4	22,7	38,0
Conseil	2,5	5,1	4,5
Autres	2,2	2,4	2,8
Chiffre d'affaires par zone géographique			
France	17,5	27,5	40,0
Export	0,6	2,7	5,3
Résultat d'exploitation	0,9	0,61	(3,4)
Résultat net	0,37	0,04	(7,8)
Capitaux propres	2,8	15,2	7,5
Ratio endettement/capitaux propres	22,9%	18,3%	17,5%

Evolution du CA par secteur d'activité

	1999	2000	2001
Banque – Assurances	31%	32%	25%
Telecoms – Transport	9%	11%	3%
Services	23%	26%	29%
Industries	26%	13%	29%
Distribution	NS	10%	6%
Administration – Services publiques	11%	8%	8%

**3.1.3 ORGANIGRAMME DU GROUPE**

Organigramme juridique du groupe SQLI au 31 mai 2002.



Toutes les filiales du groupe SQLI ont une activité similaire à celle de SQLI et proposent à leurs clients la totalité du spectre des compétences du groupe.

Le groupe SQLI a prévu de simplifier sa structure juridique depuis que l'intégration opérationnelle des sociétés acquises en 1999 et 2000 est totalement achevée.

### 3.2 PRESENTATION DU MARCHÉ

L'année 2001 a marqué un tournant sur le marché du service. Accompagnant la crise économique générale, le secteur du service a marqué le pas dans son rythme de croissance. Selon le Syntec, le secteur du service informatique a progressé de 13% en 2001 et prévoit une croissance de 8% pour 2002.

Selon l'étude annuelle de Markess International, le marché global des services IT en France est évalué à 19 200 millions d'euros en 2001. Sont compris dans ce marché, les services IT « traditionnels » (tels que l'infogérance de systèmes, le développement, la maintenance d'applications qui n'intègrent pas les technologies internet et du web...), ainsi que les services e-business qui eux, intègrent ces nouvelles technologies.

L'étude précise que ce sont les services e-business qui ont tiré et qui tireront cette année encore, une bonne partie de la croissance des services IT. Entre 2000 et 2001, les services e-business ont progressé de 26% alors que les services IT évoluaient de 12%. Pour l'année 2002, les services e-business avec 15% de croissance continueront à porter le marché des services IT qui, pour sa part augmentera de 7%.

Le marché des services internet est aujourd'hui à maturité. L'internet n'est pas une technologie de niche mais une vague de fond qui touche en profondeur et de manière durable le système d'information des entreprises. Les usages de l'internet dans les entreprises sont maintenant concentrés sur l'ouverture et la modernisation du système d'information, après l'ère du web grand public orienté « front-end » (projets de type B-to-C).

Ce marché est alimenté par les nouveaux usages de l'internet que les entreprises peuvent en faire :

- ◆ Développer de nouveaux canaux de commercialisation par la mise en place de sites de commerces permettant d'élargir la cible actuelle de clients
- ◆ Améliorer les relations avec les clients par le développement d'applications extranet permettant de fournir plus d'informations et de services dans la relation client
- ◆ Optimiser les processus fournisseurs avec la mise en place de solutions de gestion de la chaîne logistique amont-aval (SCM, e-procurement...)
- ◆ Refondre les processus internes de gestion par la mise en place d'applications intranet permettant d'améliorer la productivité de l'entreprise (process, gestion de la connaissance, formation à distance...)

Dans tous ces domaines, les études montrent que les entreprises vont poursuivre leurs investissements dans ces domaines pour 2 raisons :

- ◆ Ils sont au cœur de la stratégie générale pour améliorer leur compétitivité
- ◆ Les retours sur investissements sont plus immédiats et certains que dans les sites de commerce électronique

L'attente et le niveau d'exigence des entreprises ont également changé compte tenu de 2 facteurs :

- ◆ Un meilleur équilibre entre l'offre et la demande, la compétence internet s'est développée et la maturité des entreprises quant aux usages du web est plus forte
- ◆ Une exigence plus forte de qualité de service, avec la volonté de mieux mesurer le ROI des investissements effectués.

### 3.3 POSITIONNEMENT DE LA SOCIETE

Entièrement tourné vers les projets internet, le groupe SQLI est au centre des besoins des entreprises en se positionnant comme un intégrateur internet et proposant à ces entreprises un accompagnement global.

Les technologies internet facilitent la mise à disposition de l'information et l'intégration d'acteurs externes à l'entreprise mais néanmoins indispensables au fonctionnement de l'entreprise (fournisseurs, clients...). La souplesse d'ouverture du système d'information de l'entreprise devient maintenant un élément déterminant pour offrir de nouveaux services ou de nouvelles méthodes de travail.

Le rôle d'un intégrateur Internet est donc d'offrir à ses clients un spectre large de compétences qui va du conseil en urbanisation de système d'information à la maîtrise d'œuvre de projets utilisant des technologies complexes.

#### *Capacité de maîtrise d'œuvre*

Les projets internet ont changé de dimension : de projets pilotes ou isolés, ils sont devenus des projets à enjeux majeurs pour les entreprises. L'aspect stratégique de ces projets impose une capacité de fédération et de coordination des différentes fonctions de l'entreprise (commercial, métier, informatique...) mais également des acteurs externes (éditeurs de logiciels, hébergeurs...).

Toutes ces contraintes font que la conduite de projets devient un élément clé dans la réussite de tels projets. Il faut mettre en place une organisation, des méthodes et des outils permettant de suivre l'avancement du projet, le respect des délais et charges ainsi que la synchronisation des différents acteurs.

Le groupe SQLI réalise plus de 50% de son chiffre d'affaires dans le cadre de prestations au forfait qui impliquent un engagement en terme de résultat, de budget et de délais, par opposition aux prestations de type assistance technique qui ne comportent pas ce type de contraintes. Ce savoir-faire dans la réalisation de projets clés en main et la récurrence de chiffre d'affaires sur les clients du groupe montrent la capacité du groupe SQLI à répondre à ce type de projets.

Cette volonté de réaliser des projets au forfait a conduit le groupe SQLI à formaliser une démarche de conduite de projets permettant de maîtriser l'atteinte de ses objectifs. A partir de ses expériences concrètes, le groupe SQLI a mis en place une démarche adaptée aux projets internet avec un découpage du projet en phase, des normes de documentation client et interne, des normes de développement, des bibliothèques de composants logiciels, des procédures de validation, des outils de suivi de projet et de tracking d'anomalies... Toutes ces normes et méthodes sont disponibles dans l'intranet du groupe SQLI. Sur le plan du suivi budgétaire, des procédures ont été également mises en place afin de garantir un suivi rigoureux de l'avancement du projet. En terme de suivi de projet, un outil interne permet d'identifier et d'anticiper les risques sur le projet (délais, coûts...). Cet outil permet un découpage en tâche élémentaire, une affectation des tâches aux collaborateurs et un suivi hebdomadaire.

Sur le plan financier, à chaque début de projet, un budget prévisionnel initial permet de déterminer les marges prévisionnelles. Chaque fin de mois, des procédures permettent de remonter l'état d'avancement de chaque forfait, de calculer le coût de production et la marge réelle.

Pour conserver ce critère différenciateur, le groupe SQLI a lancé depuis le début de l'année 2002 un plan d'action visant à améliorer les processus de production du logiciel à travers l'intégration du modèle qualité CMM (Capability Maturity Model for

Software). L'intégration de CMM permettra à la fois des gains de productivité sur l'ensemble des projets et une forte notoriété dans la qualité de ses prestations.

### ***Maîtrise de l'innovation technologique***

L'anticipation a toujours été le point fort du groupe SQLI. Depuis sa création, le groupe SQLI a toujours montré sa capacité à anticiper, à influencer et à orienter ses clients dans la prise en compte des nouvelles technologies de l'information.

Cette image de société de services à la pointe des technologies donne au groupe SQLI un avantage majeur face aux autres prestataires de services internet. Cette image est aussi utile dans la conquête de nouveaux clients, dans la gestion de la relation client ainsi que dans le recrutement et la fidélisation des meilleurs ingénieurs et consultants.

Cette maîtrise des technologies assure au groupe SQLI une forte notoriété sur le marché informatique comme le montrent les nombreuses retombées dans la presse spécialisée. Voici un extrait des dernières retombées dans la presse sur les prises de positions technologiques du groupe SQLI intervenues au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2002 :

- ◆ 01 Informatique du 25/1/2002 : Services Web : les premiers outils entrent en scène
- ◆ Le Monde informatique du 8/3/2002 : J2EE fait vaciller l'édifice e-business
- ◆ Docutique du 1/3/2002 : Vous avez dit Services Web ?
- ◆ Le Monde informatique du 22/3/2002 : Des modèles pour monter en charge
- ◆ Journal Du Net du 26/3/2002 : Interview d'Habib GUERGACHI, Directeur Technique du groupe SQLI
- ◆ IBCOM du 30/3/2002 : Signature électronique : à la recherche de la bonne clé

### ***Organisation commerciale et marketing***

Le développement commercial du groupe SQLI est soutenu par une approche commerciale à 2 niveaux. Chaque agence dispose d'une force commerciale dédiée dont la mission est de suivre et développer les comptes de l'agence. L'équipe de management de l'agence contribue fortement à ces actions commerciales. Une direction commerciale « Grands comptes » intervient pour tout le groupe pour un certain nombre de grands comptes identifiés : son rôle est de développer des relations à haut niveau (direction générale) et de définir de nouvelles offres commerciales.

Le groupe SQLI anime son réseau commercial à travers l'organisation, dans l'ensemble des agences du groupe, de séminaires marketing, « les petits déjeuners de SQLI », où sont invités les décideurs fonctionnels et techniques. Ces séminaires sont l'occasion de mettre en évidence le savoir faire du groupe SQLI dans la mise en œuvre de projets internet. Les principaux séminaires marketing sont :

- ◆ Technique : Java, EAI, serveurs d'applications, dot.net solutions d'entreprise, weblogic en contexte critique, portails d'entreprise...
- ◆ Fonctionnel et studio : e-procurement, gestion de crise, usabilité, réussir son design web, customer intelligence...



### ***Partenariats***

Le groupe SQLI considère qu'un réseau de partenaires est un élément important de son positionnement. Celui-ci permet à SQLI de se concentrer sur son métier principal et de travailler en synergie efficace avec un certain nombre de partenaires, sur le plan technologique ou commercial.

Le groupe SQLI développe donc en permanence des relations avec les sociétés qui lui permettront d'accompagner efficacement ses clients vers une utilisation appropriée des technologies internet. Certains partenariats sont contractualisés, d'autres se concrétisent en fonction des opportunités business identifiées par les équipes commerciales de SQLI ou du partenaire.

Les partenaires de SQLI sont :

- ◆ Les principaux acteurs du monde du logiciel comme IBM, BEA, Microsoft
- ◆ Des sociétés assurant la fourniture d'infrastructure et l'hébergement (Colt, EasyNet, France Telecom),
- ◆ Des cabinets de conseils spécialisés sur la conduite du changement et sur certains secteurs d'activité (Solving)

### ***L'environnement concurrentiel***

Pour mener à bien l'ensemble des projets internet de plus en plus complexes, les acteurs du service doivent disposer d'un spectre de compétences le plus large possible. De nombreux intervenants se positionnent sur ce marché en croissance et porteur.

Les acteurs du conseil et les SSII traditionnelles (Cap Gemini Ernst & Young, Atos Origin, Stéria...) disposent d'une présence commerciale très développée chez les clients. Les SSII traditionnelles disposent en général d'une faible activité de veille technologique et intègrent donc tardivement les nouvelles technologies de l'information. Elles proposent majoritairement des prestations de type assistance technique à plus faible valeur ajoutée et éprouvent des difficultés à se positionner sur des projets à technologie émergente clés en main. Leur spectre de compétence sur ce type de projet est souvent incomplet (consultant ergonomes web, architectes et software designer). Les cabinets de conseil, pour leur part, souffrent de ne pas se positionner sur les prestations d'intégration.

Les prestataires de services ayant investis de longue date sur les technologies internet sont les mieux positionnés pour répondre aux attentes de ce marché. La maîtrise de la chaîne de valeur du conseil organisationnel et technologique à l'intégration est un argument déterminant.

Le marché des prestataires de services spécialisés a sensiblement évolué au cours de l'année 2001 et l'origine des entreprises a conduit à une segmentation des acteurs. Les web agencies issues du monde de la communication éprouvent des difficultés à se positionner sur les projets touchant le système d'information de l'entreprise du fait de la complexité technologique. Elles sont aujourd'hui présentes sur les projets de type « front-end » où la prédominance du web marketing et du design est clairement demandée. La majorité des projets internet impacte aujourd'hui les systèmes d'informations des entreprises et la dimension intégration et développement technologique représente en moyenne 75% du projet, le cœur du métier du groupe SQLI.

Enfin, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2002, MARKESS International a mené son étude annuelle sur les 300 prestataires intervenant sur les marchés des services IT et plus particulièrement disposant de compétences autour des nouvelles technologies internet

et web. Les parts de marché des principales catégories de prestataires de services actifs sur le marché de l'e-business en France pour l'année 2001 :

- ◆ Les SSII et intégrateurs représentent 57% du marché. En tête de ces prestataires se trouvent IBM Global Services et Cap Gemini Ernst & Young puis viennent Atos Origin, Unilog, Stéria, Sopra Group.
- ◆ Les « nouveaux entrants » représentent 16% du marché. SQLI arrive en tête et devance Fi System, Valtech, Micropole-Univers, FullSix, Innetis, Himalaya, Cosmosbay, Cross Systems

Le positionnement du groupe SQLI est donc parfaitement en phase avec les attentes du marché et confère au groupe SQLI le statut d'acteur de référence sur son marché, c'est à dire en France et en Suisse romande.

### 3.4 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Avec le développement de projets e-business complexes, intégrés avec les systèmes d'informations existants, il est nécessaire de maîtriser un spectre de compétences larges, avec entre autres, une parfaite connaissance des technologies internet. Les équipes chargées de mettre en place les projets internet doivent être capables de maîtriser les standards comme XML pour la syndication et la communication entre application, les serveurs d'applications Java, les middleware – EAI – pour l'intégration avec le système d'information existant, les systèmes et les réseaux...

Pour répondre à la demande des entreprises face à l'enjeu Internet, il faut également pouvoir proposer du conseil organisationnel et « métier », de définition de contenu, d'ergonomie et de usabilité des applications. Il faut aussi offrir en parallèle du conseil technologique à forte valeur ajoutée pour définir les choix d'architecture et de plateforme, pour s'assurer du respect des standards, pour pérenniser les investissements, garantir la performance et sécuriser les applications mise en œuvre.

La vocation du groupe SQLI, en tant qu'intégrateur de services internet, est d'apporter aux entreprises une couverture complète de leurs besoins en matière d'évolution vers « l'internetisation » des systèmes d'informations.

Les compétences du groupe sont organisées en 4 pôles principaux :

- ◆ Le conseil fonctionnel et organisationnel
- ◆ Le conseil technologique
- ◆ L'intégration et la mise en œuvre
- ◆ Le transfert de compétence

#### *Le conseil fonctionnel et organisationnel*

Le conseil fonctionnel a pour objectif d'aider les entreprises à définir leur stratégie internet et à la décliner en terme de services fonctionnels. Les consultants du groupe SQLI définissent et proposent des solutions en terme de fonctionnalités, accompagnent leurs clients dans les impacts du changement sur le plan organisationnel.

Cet accompagnement se prolonge jusque dans la gestion opérationnelle du projet et la conduite du changement nécessaire à son bon déroulement. Sur la partie « front-end », la déclinaison « interface homme-machine à l'écran » s'inscrit dans la continuité des objectifs fixés en amont. Le Studio graphique de SQLI, composé de designers et d'ergonomes, s'attache à traduire fidèlement les concepts définis.

### ***Le conseil technologique***

Le conseil technologique est une longue tradition de pratiques de la Recherche & Développement sur les nouvelles technologies. Grâce à la R&D et aux nombreux retours d'expérience de ses équipes d'ingénierie, le groupe SQLI offre à ses clients un haut niveau de conseil et d'expertises en terme de choix d'architecture, d'organisation logicielle et de choix d'infrastructure systèmes et réseaux.

Cette expertise est démontrée entre autres à travers la notoriété et la large diffusion au niveau mondial de ses analyses sur les technologies et ses études comparatives.

### ***L'intégration et l'ingénierie***

SQLI affiche une expertise reconnue dans le développement d'applications reposant sur les nouvelles technologies et les standards internet : notamment les serveurs d'applications et les middlewares d'intégration des systèmes d'informations (l'EAI pour Enterprise Applications Integration).

SQLI dispose également de solides compétences dans la mise en place de solutions décisionnelles qui permettent de suivre et de mesurer les indicateurs de l'activité (smart monitoring et business intelligence).

### ***Le transfert de compétence***

Le transfert de compétence se matérialise par son activité de cabinet d'analyse technologique et par son activité de formation.

Le groupe SQLI est ainsi l'un des seuls cabinets au monde s'appuyant sur le retour d'expérience de ses équipes d'ingénierie. Cette approche très « concrète » des nouveaux produits du marché confère aux études et analyses réalisées par le groupe SQLI une spécificité sans équivalent.

A travers son activité formation, le groupe SQLI propose à ses clients un véritable transfert de compétences sur les nouvelles technologies. Ces formations sont dispensées par des consultants qui passent les 2/3 de leur temps sur le terrain.

- ◆ Une filière « Stratégie » permettant aux responsables d'entreprises (dirigeants, directeurs de projets, responsables fonctionnels) de comprendre les tendances et les usages des nouvelles technologies dans leur entreprise
- ◆ Une filière « Architecture » pour aider les directions techniques à comprendre les tendances du marché, à faire des choix et à construire des solutions pérennes et en phase avec leur organisation
- ◆ Une filière « Ingénierie » pour aider les ingénieurs à se former aux méthodes et environnement de développement propres aux projets internet (UML, Java, XML...)

### 3.5 CLIENTS

#### 3.5.1 PRINCIPALES REFERENCES

SQLI compte à ce jour plus de 700 références et intervient quasi-exclusivement pour des grands comptes et les grandes PME/PMI régionales.

Principaux clients du groupe SQLI :

Air France, Aventis, Airbus Industrie, Banque de France, Biomérieux, BNP Paribas, Bred, Brenntag, Bureau Véritas, Casino, Céral, CGU, CNP Assurances, Conseil Général de la Moselle, Delta Diffusion, Edipresse, Entenial, ERG, Essilor, France Telecom, Galeries Lafayette, Gemplus, General Electric, Hewlett-Packard France, La Poste, Nestlé, Potain, Paris Première, Philipp Morris, Renault, Scoot France, Serono, SITA France, SNCF, Société Générale, Suisse Assurances, TotalElf, Usinor.

SQLI compte plus de 200 clients actifs et la société a toujours veillé à ne dépendre d'aucun secteur d'activité en particulier.

#### 3.5.2 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX CLIENTS

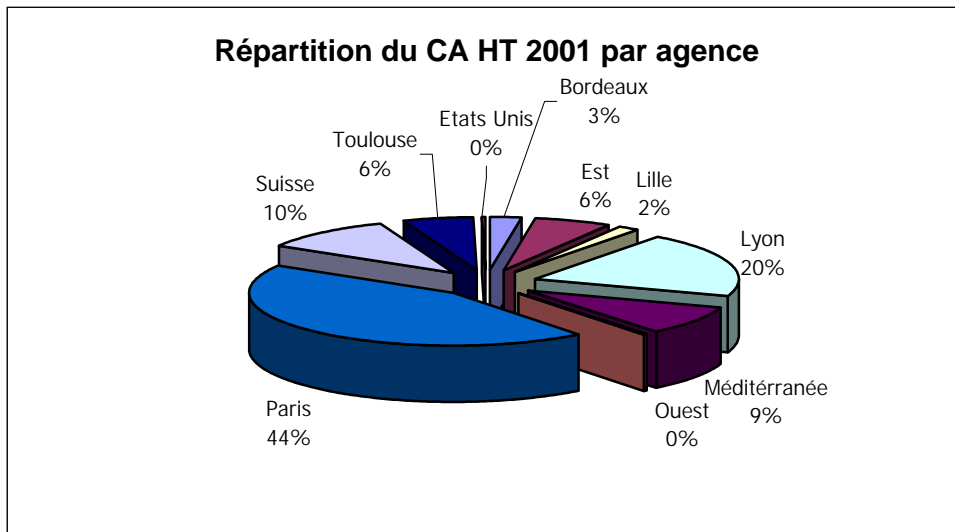
A l'instar des secteurs d'activité, SQLI n'est dépendant d'aucun client en particulier comme le montre le tableau ci-dessous. Il est intéressant de constater que le chiffre d'affaires réalisé sur les 10 premiers clients augmente dans la même proportion que le chiffre d'affaires de SQLI.

	1999	2000	2001
CA réalisé par les 5 premiers clients	13%	16%	18%
CA réalisé par les 10 premiers clients	21%	24%	26%
CA réalisé par les 20 premiers clients			38%

L'analyse du chiffre d'affaires dans le temps montre une forte récurrence des clients. Ceci s'explique par la qualité des prestations et des intervenants de SQLI et par la nature des projets nouvelles technologies. Le tableau ci-dessous montre la croissance du chiffre d'affaires des dix premiers clients du groupe entre 2000 et 2001.

En millions d'euros	2000	2001	Evolution
France Telecom	1,22	2,31	+89%
Société Générale	1,08	1,85	+71%
Aventis	0,71	1,78	+150%
Entenial	1,17	1,25	+7%
BNP Paribas	0,64	1,12	+75%
Hewlett-Packard France	0,41	0,83	+102%
La Poste	0,74	0,76	+3%
Bureau Véritas	0,10	0,72	+620%
Renault	0,33	0,69	+109%
Groupe Banque Populaires	0,60	0,61	+2%

### 3.5.3 REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES



Source SQLI

La réorganisation complète du réseau d'agence opérée en 2001 rend impossible toute comparaison d'évolution du chiffre d'affaires sur 3 ans par agence.

## 3.6 RESSOURCES HUMAINES

### 3.6.1 ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE AU 31/03/2002

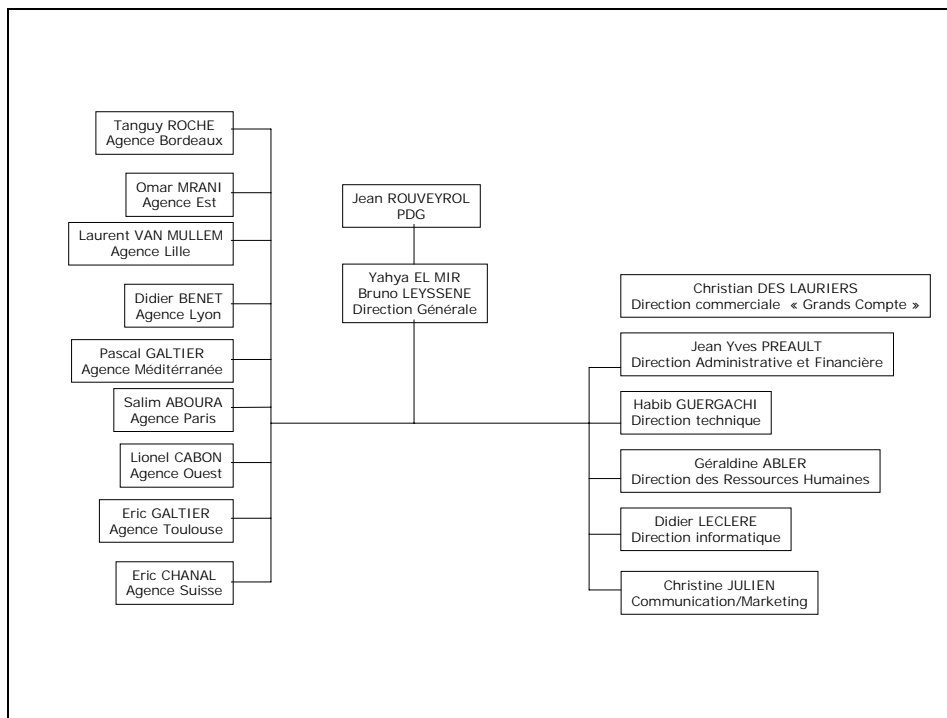
Le conseil d'administration est composé de :

- ◆ Jean Rouveyrol, Président Directeur Général,
- ◆ Bruno Leyssene, Administrateur et directeur général délégué
- ◆ Innovacom3, représentée par Jacques Meheut (administrateur)

Il est proposé à l'assemblée générale mixte du 26 juin 2002 de nommer les personnes suivantes au conseil de surveillance :

- ◆ Jean Rouveyrol, demeurant 14bis, avenue Emile Zola, 94100 Saint-Maur-des-Fossés.
- ◆ Antoine Decitre, demeurant 5, rue Saint-Merri, 75008 Paris
- ◆ Dominique Chambas, 22, rue Bourquelot, 77160 Provins
- ◆ Roland Fitoussi, demeurant 16, route de la Passerelle, 78110 Le Vésinet
- ◆ Dominique Laffont, demeurant 3, rue du Général Appert, 75116 Paris
- ◆ FD5, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 65.824.400 Euros, dont le siège social est 1, rue Rembrandt, 75008 Paris
- ◆ Bernard Nabet, demeurant 157, rue Jules Guesde, 92300 Levallois Perret

Organigramme opérationnel du groupe SQLI au 31 mai 2002 :



### 3.6.2 EFFECTIFS

Au 31 mai 2002, SQLI dispose d'un effectif de 679 collaborateurs (hors stagiaires) répartis sur les 9 agences du groupe SQLI. Les collaborateurs sont en grande majorité des ingénieurs ou des universitaires (Bac+4 et Bac+5). La moyenne d'âge des collaborateurs est de 28 ans.

Au 31 mai 2002, les effectifs du siège sont composés de 33 personnes qui se décomposent ainsi : Direction Administrative et financière (13), Direction des ressources humaines (5), Direction informatique (5), Communication (1), Direction Technique (5), Direction Générale (3) et Direction Commerciale (1).

En 2001, SQLI a consacré 1 507 989€ à la formation de ses collaborateurs.

L'accord de réduction du temps de travail a été mis en application au 1er janvier 2000 et comporte 11 jours de congés supplémentaires. Les conséquences de la mise en place des 35h ont pu être mesurées dès l'exercice 2000 avec la perte de facturation équivalente au nombre de jours de congés supplémentaires.

#### *Evolution des effectifs du groupe*

	1998	1999	2000	2001
Effectif moyen(*)	132	232	408	638
Turnover(**)	5,3%	6,5%	7%	15,8%

(\*) 99% des contrats sont des contrats à durée indéterminée.

(\*\*) sur la base des entrées et sorties des collaborateurs calculées en effectif moyen.

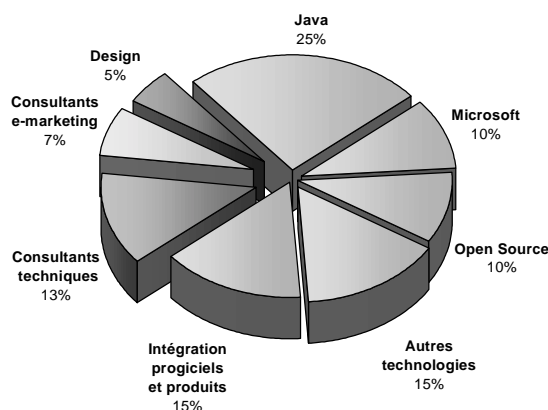
### *Une culture d'entreprise unique*

Le positionnement historique du groupe sur les nouvelles technologies a permis d'attirer et de constituer progressivement des équipes de consultants et d'ingénieurs de qualité, passionnés et complètement impliqués dans le projet d'entreprise. Cela se traduit par un état d'esprit « sqlien » reconnu par les clients ; ouverture, adaptabilité et capacité à prendre des risques sont quelques unes des caractéristiques du sqlien. Mais en dehors de leurs qualités professionnelles, les clients reconnaissent unanimement la valeur humaine des collaborateurs du groupe. Ce qui a fait dire un jour à un client : « SQLI, c'est plus qu'un savoir-faire, c'est un savoir être ».

Dans une enquête publiée le 14 février 2002 par le journal du Net sur les entreprises « high Tech » où il fait bon travailler, le groupe SQLI s'est classée 20<sup>ème</sup> juste derrière Cap Gemini Ernst & Young. Cette enquête a été menée auprès de 3700 internautes professionnels qui pouvaient choisir tous les types d'entreprises : SSII, éditeurs de logiciels, constructeurs et sociétés utilisatrices.

Les salariés sont intéressés aux résultats de l'entreprise et au capital par les plans d'options de souscription d'actions et de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise présentés au paragraphe 2.2.3 et dans le rapport spécial du conseil d'administration reproduit en 4.2 du présent document.

### *Les compétences du groupe*



Le positionnement du groupe SQLI sur les nouvelles technologies conduit à un renouvellement régulier des compétences. Les compétences techniques évoluent en fonction des évolutions technologiques et de la maturité des logiciels.

### **3.7 ANALYSE DES RISQUES**

#### **3.7.1 RISQUES LIES AUX CLIENTS**

SQLI a toujours veillé à n'être dépendant d'aucun client ou secteur d'activité. Pour l'exercice 2001, le premier client (Groupe France Telecom) du groupe représente 5% du chiffre d'affaires et est, de plus, réalisé sur plus de 5 agences du groupe SQLI. Les clients du groupe SQLI sont pour leur grande majorité des grands comptes ou des grandes PME/PMI régionales.

En 2001, le groupe SQLI a constaté pour un montant de 1.986 milliers d'euros de créances client douteuses qui étaient, pour la très grande majorité, antérieures à l'exercice 2001. Ce volume important s'explique par une partie du chiffre d'affaires réalisée auprès de start-up, par les contraintes délais imposées par les grands comptes (il fallait démarrer les projets le plus rapidement possible) qui ont parfois conduit à l'absence de contractualisation et par une organisation de recouvrement inadaptée.

En 2001, une nouvelle procédure de recouvrement a été mise en place et porte ses fruits puisque le volume de créances clients inscrit au bilan du 31/12/2001 est quasi équivalent au volume inscrit au bilan du 31/12/2000 alors que le chiffre d'affaires à cru de 50%.

Toutes ces mesures permettront au groupe SQLI de renouer avec les taux d'impayés constatés les exercices précédents (0,5% du chiffre d'affaires). Pour l'exercice 2002, les provisions pour créances douteuses ne devraient pas dépasser 1% du chiffre d'affaires.

#### **3.7.2 RISQUES JURIDIQUES**

Le groupe SQLI n'est soumis à aucune réglementation particulière.

Certains contrats, à caractère stratégique pour nos clients, comportent une clause de confidentialité qui expire dans la majorité des cas à la mise en production du projet. Cette clause nous impose le plus souvent de ne pas communiquer soit sur la signature du projet avec le client, soit sur le contenu de la mission.

#### **3.7.3 RISQUES LIES A LA CONCURRENCE**

Le groupe SQLI estime que la concurrence sur son secteur va s'intensifier avec la consolidation des acteurs actuels, l'arrivée de sociétés de services étrangères et l'exigence qualitative des clients.

Avec son positionnement d'intégrateur global, le groupe SQLI est capable de mobiliser et de fédérer des équipes pluri-disciplinaires (consultants fonctionnels, consultants techniques, directeur de projets, expert de l'ergonomie, équipe de développement...).

Sa capacité à mener des projets clés en main et sa stratégie d'amélioration de la qualité de ses prestations à travers l'engagement CMM devraient permettre au groupe SQLI de renforcer sa position d'acteur majeur sur le marché des services internet.



### **3.7.4 RISQUES LIES AUX DEPARTS DE PERSONNES CLES**

Le groupe SQLI est organisé en centres de profit placé sous la responsabilité d'un manager qui dispose de l'autonomie nécessaire pour son fonctionnement. Cette responsabilité et autonomie opérationnelles conduit à une forte implication des managers dans la vie de l'entreprise renforcée par le développement de synergie entre les différents centres de profit (synergie commerciale, de compétence métier...).

Cette organisation favorise l'engagement des managers dans la durée et un fonctionnement en mode réseau, c'est à dire s'appuyant sur les autres membres du groupe pour former une véritable équipe.

Pour renforcer cette cohésion, les managers sont impliqués dans le capital du groupe SQLI. En effet, l'équipe de management et les collaborateurs clés bénéficient d'un plan d'intéressement significatif (BSPCE ou stocks-options).

### **3.7.5 RISQUES LIES AU MARCHE (TAUX, CHANGE, ACTIONS ET CREDITS)**

Le risque de change n'est pas significatif car les opérations du groupe SQLI sont principalement en France. Les activités du groupe SQLI aux Etats-Unis et en Suisse ne représentaient en 2001 que 10% du chiffre d'affaires du groupe. De plus, le risque de change sur ces pays n'est à ce jour pas significatif.

### **3.7.6 RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT**

Le groupe SQLI évolue dans le secteur d'activité du service. Le groupe SQLI ne dispose donc pas d'outils de production présentant un risque industriel et un risque sur l'environnement.

### **3.7.7 RISQUES TECHNOLOGIQUES**

Le groupe SQLI évolue dans un environnement où l'évolution technologique est particulièrement rapide. Toutefois et depuis sa création, sa vocation est précisément d'accompagner ses clients à tirer profit de ces évolutions technologiques.

L'organisation du groupe avec une Direction Technique et une forte activité de veille technologique montre la volonté du groupe SQLI à anticiper les nouvelles technologies et à en tirer parti. Le passage du modèle client-serveur à l'internet en 1995 ou le positionnement du groupe sur le modèle Open Source en 2000 sont deux illustrations de cette capacité du groupe SQLI à tirer profit des évolutions technologiques.

Bien que le groupe SQLI ne puisse garantir l'identification et sa connaissance rapide de toute évolution technologique, cette évolution constante est plutôt perçue comme un élément d'accroissement de sa valeur ajoutée et de parts de marché.

### **3.7.8 ASSURANCE – COUVERTURE DES RISQUES**

Le groupe SQLI a une couverture de ses risques professionnels satisfaisante et n'est actuellement impliqué dans aucun litige lié à son activité non couvert par ses contrats d'assurance.

Le groupe SQLI dispose d'un contrat de responsabilité civile d'exploitation auprès de la compagnie Chubb qui couvre les dommages causés aux tiers à l'occasion de son activité pour un montant maximum par sinistre de 7 622 451€.

### 3.8 PLAN DE DEVELOPPEMENT

#### 3.8.1 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

##### *Politique d'investissement d'exploitation*

Le groupe SQLI a fait le choix de louer son parc informatique au cours de l'exercice 2001. Ce contrat permet à la société de bénéficier du renouvellement automatique de son parc informatique tous les 2 ans et ainsi de bénéficier d'un matériel « dernière génération ». Outre une réduction des coûts informatique de 10%, ce choix permet au groupe SQLI de consacrer sa trésorerie au financement de son activité.

Le groupe SQLI n'a pas vocation à acquérir ou à détenir un patrimoine immobilier. L'ensemble des locaux des agences est loué au titre de baux commerciaux d'une durée de 9 ans.

##### *Politique de Recherche et développement*

Le groupe SQLI dispose certainement d'une des activités de R&D les plus performantes du secteur. Depuis son origine en 1991, cette activité a toujours été organisée de manière à être très opérationnelle et à être rentabilisée, soit à travers des missions d'expertise pointue, soit à travers la commercialisation d'études techniques.

Même si ce département cristallise le savoir-faire et l'expérience du groupe SQLI, la société estime qu'il est prudent de l'intégrer uniquement dans les comptes au niveau des charges de chaque exercice.

##### *Politique de croissance externe*

Le groupe SQLI a procédé depuis 1999 à l'acquisition de 4 sociétés (Sudisim, Abcial, Cari et Inverso). Depuis l'exercice 2001, le groupe SQLI a fait le choix de croître uniquement de manière organique. Dans la continuité de l'année 2001, aucune opération de croissance externe n'est prévue pour l'exercice 2002.

##### *Développement européen et nouvelles implantations en France*

Le groupe SQLI considère que son réseau d'agence en France et en Suisse Romande est complet et ne prévoit donc aucune nouvelle ouverture d'agence.

En ce qui concerne le développement dans d'autres pays européens, aucun projet n'est prévu pour l'année 2002. A l'instar de la stratégie de développement des grands acteurs du service français (Cap Gemini Ernst&Young, Stéria, Unilog...), le groupe SQLI privilégie, dans un premier temps, une présence nationale forte avant d'envisager un développement européen.

### 3.8.2 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE

Depuis 1999, le groupe SQLI a poursuivi un double objectif : atteindre la taille critique et développer un réseau d'agence couvrant l'ensemble des régions.

#### *Une consolidation de 3 années d'hyper-croissance*

En 2 ans, le groupe SQLI est passé d'un effectif moyen de 132 collaborateurs en 1998 à 638 collaborateurs en 2001, soit une multiplication des effectifs par 5. Ce volume de compétence internet permet au groupe SQLI d'être reconnu comme un acteur majeur du service Internet en France. Le groupe SQLI est aujourd'hui crédible pour se positionner sur des projets au budget supérieur à 5 millions d'euros.

En 2 ans, le groupe SQLI est passé de 3 points géographiques (Paris, Lyon et Toulouse) à 17 (Paris, Lyon, Toulouse, Lausanne, Montpellier, Aix en provence, Lille, Bordeaux, Sophia, Boston, Genève, Archamps, Belfort, Mulhouse, Dijon, Strasbourg, Madrid) après les opérations de croissance externe.

Après 3 années d'hyper-croissance, la consolidation et la rationalisation des investissements étaient nécessaires pour pérenniser la croissance du groupe SQLI. L'année 2001 a été entièrement consacrée à cet objectif dans un contexte où le marché des services internet a nettement marqué le pas en terme de croissance par rapport à 2000. Dans ce cadre, un certain nombre d'actions a été mené :

- ◆ La mise en place d'une nouvelle direction générale avec la nomination de Yahya EL MIR et Bruno LEYSSENE.
- ◆ La rationalisation et la réorganisation du réseau d'agence avec aujourd'hui un réseau fort de 8 agences couvrant de manière équilibrée le territoire français (Paris, Lyon, Toulouse, Est, Méditerranée, Bordeaux, Lille, Ouest) et 1 agence en Suisse romande (Lausanne et Genève).

#### *Axes de développement*

Dans la continuité de l'année 2001, le groupe SQLI mènera les actions nécessaires au renforcement de la position du groupe et à l'amélioration de la rentabilité du groupe.

Le renforcement de la position du groupe SQLI en France et en Suisse passe par l'élargissement de l'offre commerciale du groupe SQLI pour répondre aux attentes des clients en terme de solutions clés en main : framework « interligo », l'offre « SQLI Corporate », la tierce maintenance applicative internet... En 2001, le groupe SQLI a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 4 millions d'euros avec la solution Interligo, lancée en Janvier 2001. Le succès de l'offre Interligo renforce la notoriété du groupe dans le savoir-faire de solutions clés en main et confirme l'intérêt croissant des clients pour des solutions éprouvées. Le succès se construit dans la mouvance « open source » qui favorise la capitalisation et la réutilisation de bibliothèques de composants prêts à l'emploi.

Le marché du service informatique devient de plus en plus concurrentiel. Vingt années de croissance quasi ininterrompue ont attisé les convoitises : les constructeurs informatiques et les éditeurs de logiciels ont notamment développé une offre de type service. Jusqu'à présent l'offre a toujours été inférieure à la demande ce qui a conduit à un rapport de force en faveur des prestataires. Le marché arrive aujourd'hui à maturité, l'équilibre offre/demande va s'inverser et le rapport qualité/prix va devenir un critère de sélection des prestataires... De ce fait, le groupe SQLI a entrepris une démarche Qualité qui impliquera progressivement l'ensemble de ses équipes. L'objectif est d'atteindre la norme qualité CMM3 d'ici 2005, CMM étant la norme de référence dans le domaine du développement de logiciels. Dans ce cadre, SQLI se fera accompagner par une société de conseil agréée sur CMM.

L'amélioration de la rentabilité du groupe passe par un réseau d'agence profitable. En 2002, toutes les agences du groupe ont pour objectif un compte d'exploitation positif. En effet, chaque agence doit atteindre une taille critique d'effectifs productifs pour dégager une marge positive. A terme, toutes les agences du groupe devront atteindre le standard des agences plus anciennes (Paris, Lyon et Toulouse) soit 20% de rentabilité opérationnelle (hors charges de structure).

Ce retour à la rentabilité sera également assuré par la continuité du plan de maîtrise des investissements et des frais généraux engagés en 2001.

### **Prévisions 2002**

Les résultats du groupe SQLI sont en ligne avec les objectifs de chiffre d'affaires publiés lors de l'introduction de la société au Nouveau Marché en juillet 2000.

	1999 Réalisé	2000 Prévisions	2000 Réalisé	2001 Prévisions	2001 Réalisé
Chiffre d'affaires	18,1	29,8	30,2	45,6	45,3
Résultat d'exploitation	0,9	1,58	0,61	2,87	(3,4)
% REX/CA	5%	5,3%	2%	6,3%	(7,5%)
Résultat net	0,4	1	0,05	1,7	(7,8)
Effectif moyen	232	390	408	602	638

Le chiffre d'affaires 2001 progresse de 50% par rapport à celui de 2000. Il s'agit uniquement de croissance organique ce qui montre la dynamique interne de la société. Le résultat net du groupe est négatif contre des prévisions de résultat net positif lors de l'introduction en bourse.

Cet écart s'explique principalement par la réorganisation complète de sociétés acquises en fin 2000, par le recentrage du groupe sur la France et la Suisse, par des provisions pour créances clients douteuses et par une dotation aux amortissements des écarts d'acquisition. Enfin, la conjoncture du marché 2001 a été nettement plus défavorable par rapport à celle de l'année 2000.

Pour l'exercice 2002, le groupe SQLI prévoit une croissance de son chiffre d'affaires supérieure à la croissance du marché prévue par le Syntec (8%).

En terme de rentabilité, et dans la tendance observée sur le second semestre 2001, le groupe SQLI prévoit le retour à un résultat d'exploitation positif.

### **3.9 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES**

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

## 4 RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 4.1 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires pour vous rendre compte des résultats de notre gestion de la société SQLI et du groupe SQLI au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2001 et pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports des Commissaires aux comptes.

Par ailleurs, nous avons souhaité profiter de cette réunion des actionnaires à intervenir pour soumettre également à votre approbation les opérations suivantes :

- Approbation de la fusion de SQLI et de sa filiale à 100%, Keenvision ;
- Adoption de la forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance et désignation des membres du conseil de surveillance ;
- Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration ou, le cas échéant au directoire, pour le rachat par la Société d'une partie de ses propres actions, dans les conditions légales (décision de la compétence de l'AGO) et autorisation donnée au Conseil d'administration ou, le cas échéant au directoire, pour annuler lesdites actions rachetées (décision de la compétence de l'AGE) ;
  
- Fin de la délégation globale donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2001 au conseil d'administration pour émettre des valeurs mobilières diverses, avec ou sans droit préférentiel de souscription ou augmenter le capital de la société par incorporation de primes diverses, dans la limite d'un plafond global de 3.823.878 Euros, en période d'offre publique ;
- Autorisation au conseil d'administration ou, le cas échéant au directoire, d'augmenter le capital d'un montant maximum de 750.000 Euros, par émission de 3.000.000 actions nouvelles, à souscrire en numéraire au prix du marché, réservée aux personnes suivantes : .
  - ◆ FD5, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 65.824.400 Euros, dont le siège social est 1, rue Rembrandt, 75008 Paris.
  - ◆ FCPR e-fund, représenté par sa société de gestion, Spéf Venture, société anonyme au capital de 168.144 Euros, dont le siège social se trouve 11, rue Leblanc, 75015 Paris.

- ◆ Sethi, société de droit belge, au capital de 62.000 Euros, dont le siège social se trouve 333, avenue Louise, 1050 Bruxelles.
  - ◆ Tocamak, société anonyme au capital de 20.593.010 francs, dont le siège social se trouve 25/27, rue des Jeûneurs, 75002 Paris.
- 
- Autorisation au conseil d'administration ou, le cas échéant au directoire d'émettre un nombre maximum de 700.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise au profit des salariés et dirigeants de la société soumis au régime fiscal des salariés, leur permettant de souscrire autant d'actions de la société à un prix de marché déterminé au moment de l'attribution des bons ;
  - Confirmation des augmentations de capital réservées à Messieurs Ahmed El Mouafik et Nestor Cachaldora réalisées en décembre 2000 et janvier 2001 ;
  - Autorisation au conseil d'administration ou, le cas échéant au directoire pour réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail.

Le présent rapport se décomposera donc en deux parties :

- la première partie sera consacrée à l'exposé par le Conseil d'administration de la gestion de la société et du groupe qui a été mise en œuvre pour l'exercice clos au 31 décembre 2001 ;
- la seconde partie sera consacrée à l'exposé des motifs, conditions et modalités des autres opérations soumises à votre approbation.

\* \* \*

## I – ACTIVITE DE LA SOCIETE (SQLI)

### PRINCIPAUX ELEMENTS A RETENIR SUR L'EXERCICE ECOULE

#### Consolidation du réseau d'agences et recentrage sur un réseau national

2001 a été une année de consolidation du réseau d'agences après le fort développement de l'année 2000. L'objectif poursuivi par le groupe SQLI en 2001 a été double :

- Réussir l'intégration des 3 sociétés acquises en 2000 (Abcial, Inverso et Cari)
- Recentrer le réseau d'agence sur la France et la Suisse, en tenant compte d'une conjoncture de marché défavorable

#### Intégration des sociétés acquises en 2000

La société Abcial a été entièrement réorganisée au cours de l'exercice 2001. Les équipes Abcial Lyon et SQLI Lyon ont été « fusionnées » d'un point de vue opérationnel, l'agence de Mulhouse, proche de Belfort a été fermée et les agences de Dijon, Strasbourg et Belfort ont été regroupées sous une seule agence Est pour développer les synergies commerciales et optimiser le taux d'emploi. Ainsi fin 2001, suite à cette ré-organisation complète, les anciennes agences Abcial sont devenues des agences comparables aux autres agences du groupe, tant en terme d'offre commerciale, que sur le plan de leur marge opérationnelle. Celles-ci couvrent de manière efficace toute la région Centre et Est de la France, et ont permis au groupe de gagner des projets significatifs, tel que la refonte du site internet du Conseil Général de la Moselle, représentant un budget de 1 ME.

L'intégration de Cari est achevée et se traduira par une fusion des activités avec la filiale Suisse du Groupe. Elle a permis au groupe SQLI de renforcer son portefeuille client sur la région genevoise avec des clients tel que Training Fox.

L'intégration de In Verso est achevée et se traduira comme pour Cari par une fusion des activités avec la filiale Suisse du Groupe. Elle a permis au groupe SQLI de renforcer également son portefeuille client sur la région Genevoise.

#### Recentrage des activités sur la France et la Suisse Romande

Le groupe a créé une filiale en Espagne, basée à Madrid. Le projet de développement européen a été gelé à la fin du 1er semestre 2001. La filiale américaine (Techmetrix US) a été gelée en juin 2001 et l'activité de vente d'études technologiques a été maintenue depuis la France à travers une boutique en ligne sur le site web de yahoo et les éditeurs de logiciels.

Le groupe a poursuivi sa stratégie d'implantation en ouvrant des agences à Nantes et Rennes en septembre 2001. En parallèle de ce plan de développement, un plan de réduction des effectifs improductifs a également été mené.

A l'issue de ce recentrage et de cette réorganisation du réseau, le groupe SQLI dispose fin 2001, d'un réseau homogène et cohérent, placant SQLI comme une des sociétés leader en France sur le conseil et l'intégration en technologies Internet.

#### Clients

Les dix premiers clients de SQLI représentent 26% du CA contre 24% en 2000. Le taux de récurrence de chiffre d'affaires généré par ces principaux clients s'est renforcé et on constate une croissance de près de 50% du chiffre d'affaires sur les 10 premiers clients de l'exercice 2000. Le maillage régional du groupe permet aujourd'hui d'avoir une présence significative chez de nombreux clients en région

(Aventis, Hewlett-Packard, Airbus...) et de pouvoir travailler sur l'ensemble des sites de nos clients (France Telecom, La Poste, Banques Populaires...).

En 2001, la qualité technique de l'entreprise, la taille de ses équipes et sa forte notoriété ont permis à la société de remporter des projets d'envergure avec notamment la Caisse Nationale de Prévoyance (1 800 milliers d'euros), BNP Galae (770 milliers d'euros), Entenial (770 milliers d'euros)...

### **ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ÉTABLI**

A ce jour, aucun événement n'est susceptible d'avoir un impact sur les comptes qui vous sont présentés ce jour.

### **ÉVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

La combinaison de l'éclatement de la bulle internet et des événements du 11 septembre 2001 a eu un impact significatif sur le marché des services informatiques depuis le 4<sup>ème</sup> trimestre 2001. Les clients sont très vigilants sur leurs investissements informatiques après plus de 4 ans d'investissements forts (an 2000, euro, internet).

L'internet est aujourd'hui perçu comme un élément de productivité fort des entreprises. L'ouverture du système d'information existant aux fournisseurs, aux clients et aux collaborateurs regroupe les principales préoccupations de nos clients. Ce sont le plus souvent des projets stratégiques, placés sous la responsabilité des directions générales et nécessitant une haute technicité dans les équipes de mise en œuvre.

La concurrence s'est fortement accrue au cours du dernier trimestre 2001 avec pour conséquence un cycle de décision plus long, une pression sur les tarifs plus forte, une attente qualitative plus élevée...

La société n'anticipe pas d'amélioration sur le contexte général du marché, et reste confiante dans sa capacité à retrouver un résultat d'exploitation positif avec une croissance de chiffre d'affaires supérieure au marché.

### **ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT**

La société a toujours investi en matière de recherche et développement. Cette recherche est clairement identifiée dans le cadre d'un centre de profit qui a des objectifs de rentabilité et figure en charges d'exploitation.

Le savoir-faire issu de cette veille technologique est non seulement réutilisé en interne mais également commercialisé sous la forme de missions de conseils, de vente d'études techniques ou dans le cadre d'une offre veille technologique « Techmine ».

Cette activité de veille technologique contribue fortement à la notoriété du groupe à travers l'organisation de petits-déjeuners et les retombées dans la presse spécialisée suite à la publication de travaux de veille.



**II – FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Aucune nouvelle prise de participation, ni de contrôle, n'a été effectuée au cours de l'exercice 2001

Le Groupe a des participations dans les sociétés suivantes :

Nom	Siège	% de contrôle	% du capital
SQL Logiciels SARL	Paris	100%	100 %
SUDISIM SA	Montpellier	100 %	99,95 %
KEENVISION SA	Paris	100 %	99,76 %
SQLI SUISSE SA	Lausanne	100 %	99,80 %
TECHMETRIX INC	Boston	100 %	97,50 %
TECHMETRIX	Paris	100 %	100 %
ABCIAL	Belfort (90)	100 %	100 %
CARI	Archamps (74)	100 %	100 %
INVERSO	Genève	100 %	100 %
PROFIL	Sausheim (69)	100 %	100 %
SQLI Espagne SA	Madrid	100%	100%

Vous trouverez dans le tableau annexé au bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats de ces sociétés. Aucune des filiales de SQLI ne détient de participation dans SQLI.

**III – ACTIVITE DU GROUPE SQLI**

Les commentaires établis précédemment (chapitre I) au sujet de l'activité au cours de l'exercice écoulé, les événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice, l'évolution prévisible et les activités en matière de recherche sont valables également pour l'ensemble du Groupe SQLI, et ce, compte tenu de l'activité complètement similaire de toutes les sociétés formant le Groupe. Seuls, l'activité et les résultats de l'ensemble de la société et des filiales sont détaillés ci-après :

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2001, l'activité et les résultats des filiales de la société et des sociétés contrôlées par elle, a été la suivante :

	SQLI	SUDISIM	KEEN	SQLI CH	TECH	ABCIAL	CARI	INVERSO	PROFIL
CA	35 760	1	1 028	4 022	169	3 503	585	244	9
Rés. Expl	(2 853)	31	435	518	(351)	(1 167)	84	(105)	(6)
Rés. Net	(3 954)	17	214	381	(353)	(3 100)	(132)	(341)	(571)

Nous vous rappelons que vous retrouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre société et des sociétés qu'elle contrôle.

## **IV –RESULTATS DE SQLI - AFFECTATION**

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, tant au niveau de la présentation des comptes, qu'à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Nous examinerons successivement les comptes consolidés du Groupe SQLI puis les comptes sociaux de SQLI SA.

### **COMPTES CONSOLIDES :**

#### **Présentation et analyse du BILAN**

- Actif

Au 31 décembre 2001, l'actif immobilisé net du Groupe se chiffrait à 4 828 milliers d'euros, contre 8 549 milliers d'euros pour l'exercice précédent (-43%). Cet actif se décompose en immobilisations incorporelles pour 250 milliers d'euros (-12%), en immobilisations corporelles pour 1 630 milliers d'euros (-33%), en immobilisations financières pour 381 milliers d'euros (-23%) et enfin les écarts d'acquisition pour 2 567 milliers d'euros (-52%).

L'actif circulant net à 17 838 milliers d'euros, contre 20 024 milliers d'euros au 31/12/2000 (-11%). Il est constitué essentiellement de créances clients à hauteur de 13 357 milliers d'euros, soit 75% de l'actif circulant. Il est à noter que la variation de ce poste par rapport à 2000 est non significative (+1,1%), alors même que la progression de nos activités est de 50%. Cette performance résulte de la mise en place de la nouvelle organisation en matière de recouvrement clients appliquée en 2001, dont nous vous parlions dans le rapport de l'année passée.

Les autres créances et comptes de régularisation sont égales à 3 768 milliers d'euros (+47%), les valeurs mobilières de placement et les disponibilités représentant un total de 714 milliers d'euros.

- Passif

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 7 462 milliers d'euros, contre 15 180 milliers d'euros au 31/12/2000 (-51%).

Les provisions pour risques et charges sont établies à 334 milliers d'euros (+54%).

Les dettes s'élèvent quant à elles à 14 870 milliers d'euros contre 13 177 milliers d'euros pour l'exercice précédent (+13%).

L'endettement à moyen et long terme, peu important, s'élève à 1 310 milliers d'euros (-53%), le Groupe ayant continué à rembourser ses emprunts sans en solliciter de nouveaux. Le poste fournisseurs, soit 1 183 milliers d'euros, est en recul de 39% comparé au 31/12/2000.

Les autres dettes et comptes de régularisation représentent un total de 12 378 milliers d'euros (+46%).

Le total bilan s'inscrit donc à la fin de l'année 2001 à hauteur de 22 666 milliers d'euros contre 28 573 milliers d'euros en 2000.

### Présentation et analyse du Résultat

Le total des recettes d'exploitation hors taxes 2001 s'établit à 45 524 milliers d'euros, contre 30 428 milliers d'euros en 2000. Ceci représente une progression de notre chiffre d'affaires d'environ 50%.

Le résultat d'exploitation est négatif à hauteur de 3 414 milliers d'euros pour l'exercice 2001. Nous rappelons que la perte du 1er semestre est de 3 055 milliers d'euros. Elle a été ramenée à 359 milliers d'euros pour le second semestre. Ce redressement est particulièrement visible si on s'en tient à l'excédent brut d'exploitation (= résultat d'exploitation hors dotations aux amortissements et provisions). Ce dernier était négatif à hauteur de 1 898 milliers d'euros au 1er semestre 2001, alors qu'il est redevenu positif au cours du second semestre pour 1 427 milliers d'euros, soit environ 6% du Chiffre d'affaires. Une analyse comparative semestrielle met en évidence l'amélioration de notre productivité : ainsi à volume de masse salariale comparable d'un semestre sur l'autre (18 ME), le chiffre d'affaire a progressé de 14% passant de 21 173 milliers d'euros à 24 148 milliers d'euros. Pour leur part, les dotations aux amortissements et provisions représentent une charge de 2 943 milliers d'euros contre 985 milliers d'euros en 2000, soit une progression de 98%. A elles seules, les dotations pour créances douteuses représentent un impact de 1 976 milliers d'euros. Répondant au principe de prudence, ces provisions ont été établies compte tenu de l'antériorité de certaines créances et du manque de solvabilité de certains clients.

La perte financière est de 157 milliers d'euros en 2001 contre 10 milliers d'euros en 2000.

Le résultat exceptionnel est négatif pour 560 milliers d'euros, le poste impôts sur les résultats représente une charge de 1 066 milliers d'euros, ceci compte tenu de la reprise des impôts différés actifs. Enfin, les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition impactent négativement le résultat pour 2 641 milliers d'euros.

L'exercice clos le 31 décembre 2001 se solde par une perte nette de 7 839 milliers d'euros.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître une perte de 7.839 milliers d'euros.

### COMPTES SOCIAUX

#### Présentation et analyse du BILAN

- Actif

Au 31 décembre 2001, l'actif immobilisé net de la Société se chiffrait à 3 782 milliers d'euros, contre 6 563 milliers d'euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 42%, les amortissements représentant un montant de 3 310 milliers d'euros.

L'actif circulant est égal à 18 456 milliers d'euros, contre 16 600 milliers d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 11%. Les créances clients représentent la part essentielle de cet actif à hauteur de 10 955 milliers d'euros, soit une progression de 5%.

- Passif

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 8 543 milliers d'euros, compte tenu d'un résultat net déficitaire à hauteur de 5 635 milliers d'euros.

Les provisions pour risques et charges sont établies à 301 milliers d'euros, contre 115 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

Les dettes s'élèvent quant à elles à 13 402 milliers d'euros et sont constituées essentiellement de dettes fiscales et sociales à court terme, à hauteur de 7 915 milliers d'euros. Les emprunts et dettes financières sont à court terme.

Le total bilan s'inscrit ainsi à la fin de l'année 2001 à 22 255 693,91 euros.

### Présentation et analyse du Résultat

Le Chiffre d'affaires hors taxes 2001 s'établit à 36 481 668 euros contre 26 425 383 euros, soit une progression de 38%. L'ensemble des produits d'exploitation s'élève pour sa part à 37 602 797 euros contre 27 056 632 euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 39%.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 41 126 114 euros, dont la partie essentielle concerne la masse salariale à hauteur de 28 445 964 euros. De plus, des dotations aux provisions sur actif circulant, c'est à dire les créances clients, ont été comptabilisées à hauteur de 1 955 740 euros en 2001 contre 128 735 euros en 2000. Ceci conduit à constater une perte d'exploitation à hauteur de 3 523 317 euros contre un résultat positif de 91 289 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier 2001 laisse apparaître une perte de 1 951 541 euros, à comparer avec un résultat positif de 61 774 euros en 2000. Il est à souligner des dotations financières aux amortissements et provisions pour 2 059 320 euros contre 43 494 euros l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat courant avant impôts est déficitaire pour 5 474 858 euros, contre un bénéfice de 153 064 euros en 2000.

Enfin, le résultat exceptionnel est négatif pour 400 172 euros, contre un résultat également négatif en 2000 à hauteur de 313 977 euros.

Il est à souligner que l'ensemble des postes de dotations aux amortissements et provisions (exploitations, financier, exceptionnel) diminués des reprises correspondantes, représente un total de 4 689 362 euros contre 759 471 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 3 929 891 euros.

Au final, l'exercice clos le 31 décembre 2001 se solde par un déficit net de 5 635 146 euros, contre un déficit de 954 438 euros en 2000.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 5 635 146 euros.

### Affectation des résultats :

L'exercice écoulé se traduit par un déficit net pour la société SQLI de 5 635 146 euros que nous vous proposons d'affecter, en totalité, en report à nouveau.

Nous vous précisons que SQLI n'a versé aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

### Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article 148 du décret n°67-236 du 23 mars 1967, un tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

## **V - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous demandons, conformément à l'article L 225-42 du Nouveau Code de Commerce de ratifier une convention visée à l'article L 225-38 du même code, conclue au cours de l'exercice sans avoir été préalablement autorisée par le conseil d'administration et qui fait l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes.

**VI - DEPENSES SOMPTUAIRES**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des Impôts, nous vous confirmons qu'aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 de ce code n'a été engagée par la société au cours de l'exercice écoulé.

**VII - ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE**

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, Monsieur Alain Lefebvre a successivement démissionné de ses mandats de directeur général et de vice-président de SQLI, puis d'administrateur de cette société.

**VIII – RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX<sup>1</sup>**

Nous vous indiquons ci-après les détails des rémunérations et avantages de toute nature versés à chacun des mandataires sociaux par la société, au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les rémunérations et avantages de toute nature versés à ces mandataires sociaux par les sociétés contrôlées par SQLI, au sens de l'article L 233-16<sup>2</sup> du Code de commerce, au cours de l'exercice écoulé :

Nom des mandataires sociaux	Qualité	Montant total des rémunérations versées par SQLI	Montant des avantages de toute nature versés par SQLI	Montant total des rémunérations versées par les sociétés contrôlées	Montant des avantages de toute nature versés par les sociétés contrôlées
Jean Rouveyrol	Président directeur général	99 242	4 025	Néant	néant
Bruno Leyssene	Administrateur et directeur général délégué	85 314	2 195	Néant	néant
Innovacom3	Administrateur	0	0	Néant	néant
Yahya El Mir	Directeur général délégué	86 305	2 195	Néant	néant

Source : relevé des frais généraux 2001 n° 2067

<sup>1</sup> Il appartient à chacun des mandataires sociaux de s'assurer de l'exactitude des informations relatives aux rémunérations mentionnées dans le présent rapport. Toutefois, une inexactitude n'entraîne pas la nullité de l'assemblée et n'est pas sanctionnée pénalement.

<sup>2</sup> Il s'agit du texte qui définit les sociétés soumises à l'obligation d'établir des comptes consolidés.

## **IX – INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS OU FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX<sup>3</sup>**

Nous vous communiquons, dans le tableau ci-après, la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société, au cours de l'exercice écoulé :

Nom des mandataires sociaux	Mandats ou Fonctions	Société dans laquelle le mandat ou la fonction est exercé	Lieu du siège social de la société
Jean Rouveyrol	Président directeur general	ABCIAL	6, avenue des usines Belfort Technopole BP85 90000 BELFORT
	Administrateur	SUDISIM	Bruyère 2000, Bât 1 650, rue Becquerel Le Millénaire 34000 Montpellier
	Administrateur	KEENVISION	55/57 Rue Saint Roch 75001 PARIS
	Président Directeur Général	TechMetrix US	6 New England Executive Park Suite 400 Boston USA
	Gérant	Techmetrix France	55/57 Rue Saint Roch 75001 PARIS
	Président Directeur Général	SQLI Suisse	Chemin de la Rueyre, 116, 118 CH 1020 RENENS
	Gérant	CARI	Immeuble Europa International Business Park 74160 ARCHAMPS
Bruno Leyssene	Administrateur	ABCIAL	6, avenue des usines Belfort Technopole BP85 90000 BELFORT
Innovacom3 représentée par Jacques MEHEUT	Représentant permanent de Innovacom 3 au conseil d'administration.	CLARITEAM	171, avenue Georges Clémenceau 92024 NANTERRE
	Représentant permanent de Innovacom 3 au conseil d'administration.	EUREKA SOFT	90, rue Pierre Sénard 92000 CHATILLON
	Représentant permanent de Innovacom 3 au conseil d'administration.	MAXIMILES	3, Rue d'Uzès 75002 PARIS
	Représentant permanent de Innovacom 3 au conseil d'administration.	WELL X TELECOM	7, rue du Parc de Clayny 78000 VERSAILLES

## **X – RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PARTICIPATION DES SALARIES**

### Etat de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice

Aucun salarié ou ancien salarié ne détient une participation dans SQLI dans le cadre d'une épargne collective.

<sup>3</sup> Il s'agit des fonctions, salariées ou non, exercées au sein de la société et, le cas échéant, des sociétés du groupe, ainsi que celles exercées dans les sociétés tierces, françaises ou étrangères.

## **XI – CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Notre activité de prestations de services, à l'opposé du secteur industriel, n'a aucune conséquence directe sur l'environnement.

La nature même de notre métier fait que les aspects sociaux sont évidemment prépondérants, puisque notre valeur ajoutée résulte uniquement du seul travail intellectuel de nos salariés. Il faut noter que notre effectif est essentiellement composé d'ingénieurs & cadres, tout en ayant la particularité d'être très jeune, puisque notre moyenne d'âge se situe à 28 ans.

Enfin, notre effectif est réparti sur tout le territoire français et la Suisse, avec toutefois 2 points essentiels à Paris (50%) et Lyon (20%). La formation de nos salariés est naturellement très développée compte tenu de la nature même de notre activité.

\*  
\*            \*

Le Conseil d'administration vous invite, après lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'administration

**ANNEXE**

Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Date d'arrêté et durée de l'exercice (mois)	31/12/2001 (12)	31/12/2000 (12)	31/12/1999 (12)	31/12/1998 (12)	31/12/1997 (12)
<b><u>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u></b>					
Capital social	3.272.724,93	3.269.474,93	327.765,39	304.898,03	304.898,03
Nombre d'actions					
- ordinaires	13.090.900,00	13.077.900,00	21.500,00	20.000,00	20.000,00
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b><u>OPERATIONS ET RESULTATS</u></b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	36.481.667,71	26.425.383,07	8.047.706,48	10.457.435,62	6.930.594,54
Résultat avant impôt, participation,					
Dot. Amortissements et provisions	-1.185.667,21	598.558,26	288.994,85	906.039,88	379.156,56
Impôts sur les bénéfices	-239.884,27	793.525,19	81.876,86	195.158,37	64.366,41
Participation des salariés				217.339,25	83.318,57
Dot. Amortissements et provisions	4.689.362,82	759.471,39	-152,3	284.802,36	202.566,48
Résultat net	-5.635.145,76	-954.438,32	207.270,29	208.739,90	28.905,10
Résultat distribué					
<b><u>RESULTAT PAR ACTION</u></b>					
Résultat après impôt, participation,					
Avant dot.amortissements, provisions	-0,07	-0,01	9,63	24,68	11,57
Résultat après impôt, participation					
Dot. amortissements et provisions	-0,43	-0,07	9,64	10,44	1,45
Dividende attribué					
<b><u>PERSONNEL</u></b>					
Effectif moyen des salariés	509,00	320,00	162,00	132,00	88,00
Masse salariale	19.497.360,21	12.981.824,20	4.246.508,99	5.047.156,14	3.338.142,44
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	8.948.604,32	5.784.456,45	1.676.866,78	2.265.226,38	1.496.954,53



#### 4.2 RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport vous est présenté conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du nouveau Code de commerce, telles que celles-ci ressortent de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001, relative aux nouvelles régulations économiques. Ces dispositions concernent les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du nouveau Code de commerce (dispositions relatives aux options de souscription et d'achat d'actions). Nous avons choisi de vous présenter les informations équivalentes concernant les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise émis par la société.

Vous trouverez ci-après, sous forme de tableaux, les informations prescrites par l'article L.225-184 du Code de Commerce.

Il est précisé que seule l'assemblée générale extraordinaire de SQLI a autorisé l'émission ou l'attribution de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et d'options de souscription d'actions, à l'exclusion de toute autre société du groupe au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce ou qui lui est liée au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce.

**1. TABLEAU GENERAL POUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS**

Options de souscription d'actions attribuées durant les exercices 2000 et 2001 :			
	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3
Date de l'assemblée	21 mars 2000	21 mars 2000	21 mars 2000
Date du conseil d'administration	4 juillet 2000	27 novembre 2000	27 juillet 2001
Nombre total d'options de souscription d'actions attribuées	37.556	22.955	317.650
<u>Dont</u> : nombre d'actions pouvant être souscrites par des mandataires sociaux de la société	0	0	0
Point de départ d'exercice des options de souscription d'actions	5 juillet 2005	28 novembre 2005	28 juillet 2006
Date d'expiration des options de souscription d'actions	4 juillet 2007	27 novembre 2007	27 juillet 2008
Prix des options de souscription d'actions	5 Euros	8,08185 Euros	2,3885 Euros
Modalités d'exercice des options de souscription d'actions	Le droit d'exercer s'acquiert par tranches annuelles (2000, 2001 et 2002)	Aucune	Aucune
<b>Options de souscription d'actions levées durant l'exercice 2000 ou durant l'exercice 2001</b> : Aucune option n'a été levée au cours de l'exercice 2000 ni au cours de l'exercice 2001			
<b>Options de souscription d'action annulées durant l'exercice 2000 ou durant l'exercice 2001</b> <sup>4</sup> :			
Nombre total d'options de souscription d'actions annulées	18.669	21.350	
<b>Options de souscription d'actions restant à attribuer à la fin de l'exercice 2001</b> : 11.912			

<sup>4</sup> Il s'agit des options attribuées mais dont on sait qu'elles ne pourront pas être exercées, pour des raisons propres au bénéficiaire de la société (départ).

**2. TABLEAU DETAILLE POUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS**

<b>Options de souscription d'actions attribuées durant l'exercice 2000 à chacun des dix salariés de la société, non mandataires dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé :</b>				
	<b>Nombre</b>	<b>Dates d'échéance</b>	<b>Prix</b>	<b>N° du plan</b>
Ahmed El Mouafik	15.000	27 novembre 2007	8,08185 Euros	N°2
Nestor Cachaldora	5.000	27 novembre 2007	8,08185 Euros	N°2
Manuel Ferly	3.314	4 juillet 2007	5 Euros	N°1
Stéphane Bordage	3.314	4 juillet 2007	5 Euros	N°1
Riadh Hadj-Azame	2.762	4 juillet 2007	5 Euros	N°1
Xavier Perrin	2.762	4 juillet 2007	5 Euros	N°1
Fabien Versavau	2.430	4 juillet 2007	5 Euros	N°1
Laurent Couraudon	2.430	4 juillet 2007	5 Euros	N°1
Sylvie Aubin	2.430	4 juillet 2007	5 Euros	N°1
Stéphane Donic	1.988	4 juillet 2007	5 Euros	N°1
Vincent Graf	1.988	4 juillet 2007	5 Euros	N°1
Jean-Michel Houdart	1.988	4 juillet 2007	5 Euros	N°1
Didier Livron	1.879	4 juillet 2007	5 Euros	N°1
<b>Options de souscription d'actions attribuées durant l'exercice 2001 à chacun des dix salariés de la société non mandataires dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé :</b>				
	<b>Nombre</b>	<b>Dates d'échéance</b>	<b>Prix</b>	<b>N° du plan</b>
Salim Aboura	23.000	27 juillet 2008	2,3885 Euros	N°3
Mohcine Benchekroune	10.000	27 juillet 2008	2,3885 Euros	N°3
Didier Leclere	10.000	27 juillet 2008	2,3885 Euros	N°3
Omar Mrani	10.000	27 juillet 2008	2,3885 Euros	N°3
Loic Burdin	9.000	27 juillet 2008	2,3885 Euros	N°3
Eric Galtier	8.500	27 juillet 2008	2,3885 Euros	N°3
David Bannerot	8.000	27 juillet 2008	2,3885 Euros	N°3
Bertrand Guillin	8.000	27 juillet 2008	2,3885 Euros	N°3
Christian Hartz	8.000	27 juillet 2008	2,3885 Euros	N°3
Tanguy Roche	8.000	27 juillet 2008	2,3885 Euros	N°3

### **3. TABLEAU GENERAL POUR LES BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEUR D'ENTREPRISE**

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise émis durant les exercices 2000 et 2001 :		
	Plan n°1	Plan n°2
Date de l'assemblée	21 mars 2000	6 juillet 2000
Date du conseil d'administration	29 septembre et 27 novembre 2000	29 septembre et 27 novembre 2000
Nombre total de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise autorisés	1.197.000	362.221
<u>Dont</u> : nombre d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux de la société	149.386	0
Point de départ d'exercice des bons	1 <sup>er</sup> octobre 2002	29 septembre ou 27 novembre 2003, selon la date du Conseil d'administration
Date d'expiration des bons de souscription d'actions	29 septembre 2005	29 septembre ou 27 novembre 2005, selon la date du Conseil d'administration
Prix des actions en exercice des bons	1,07 Euros	5 Euros
Modalités d'exercice des bons	Le droit d'exercer s'acquiert par tranches annuelles (1999, 2000 et 2001)	Aucune
Nombre total de bons annulés	49.929	72.195

#### **4. TABLEAU DETAILLE POUR LES BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEUR D'ENTREPRISE**

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués durant l'exercice 2000 ou durant l'exercice 2001 à des mandataires sociaux de SQLI :				
	Nombre	Dates d'échéance	Prix	N° du plan
Bruno Leyssene	91.930	29 septembre 2005	1,07 Euros	N°1
Yahya El Mir	57.456	29 septembre 2005	1,07 Euros	N°1

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribués durant l'exercice 2000 ou durant l'exercice 2001 à chacun des dix salariés de la société non mandataires dont le nombre de bons ainsi attribués est le plus élevé :				
	Nombre	Dates d'échéance	Prix	N° du plan
Hervé Griffon	104.857	29 septembre 2005	1,07 Euros	N°1
Eric Chanal	91.930	29 septembre 2005	1,07 Euros	N°1
Philippe Haumesser	91.930	29 septembre 2005	1,07 Euros	N°1
Didier Benet	91.930	29 septembre 2005	1,07 Euros	N°1
Salim Aboura	68.947	29 septembre 2005	1,07 Euros	N°1
Frédéric Bon	68.947	29 septembre 2005	1,07 Euros	N°1
Christian Guerard des Lauriers	68.947	29 septembre 2005	1,07 Euros	N°1
Jean-Christophe Cimetière	57.456	29 septembre 2005	1,07 Euros	N°1
Thierry Filho	40.459	29 septembre 2005	1,07 Euros	N°1
Christophe Arnaud	34.474	29 septembre 2005	1,07 Euros	N°1
Emmanuel Bouchet	34.474	29 septembre 2005	1,07 Euros	N°1
Renaud Ferly	34.474	29 septembre 2005	1,07 Euros	N°1
Habib Guergachi	34.474	29 septembre 2005	1,07 Euros	N°1
Alain Lepine	34.474	29 septembre 2005	1,07 Euros	N°1

Il est rappelé que la dilution potentielle résultant de l'exercice de tous les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et des options de souscription d'actions émis ou attribués serait de 87,11% et de 88,06% en tenant compte des bons ou options annulés.

Ce rapport est mis à votre disposition dans les conditions légales et réglementaires.

Le Conseil d'administration

## **5 COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2001**

### **5.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2001**

Monsieur le Président,  
Madame, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société SQLI établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2001, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

.../...

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 10 avril 2002

Les Commissaires aux Comptes

**CONSTANTIN ASSOCIES**

**FIDUCIAIRE DE LA TOUR**

Jean-Marc BASTIER    Michel BONHOMME

Jean-Pierre PAUMARD

## 5.2 COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2001

**BILAN ACTIF CONSOLIDE**  
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Net 31.12.01	Net 31.12.00
Ecart d'acquisition	2 567	5 322
Immobilisations incorporelles	250	283
Immobilisations corporelles	1 630	2 451
Immobilisations financières	381	493
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 828</b>	<b>8 549</b>
Créances clients et comptes rattachés	13 357	13 208
Autres créances et comptes de régularisation	3 767	2 566
Valeurs mobilières de placement	40	2 416
Disponibilités	674	1 834
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>17 838</b>	<b>20 024</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>22 666</b>	<b>28 573</b>

**BILAN PASSIF CONSOLIDE**  
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Net 31.12.01	Net 31.12.00
Capital	3 272	3 269
Primes	11 810	11 704
Réserves et résultat consolidés (1)	(7 655)	184
Autres	35	23
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>	<b>7 462</b>	<b>15 180</b>
INTERETS MINORITAIRES	0	0
AUTRES FONDS PROPRES	0	0
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>334</b>	<b>217</b>
Emprunts et dettes financières	1 310	2 789
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 183	1 943
Autres dettes et comptes de régularisation	12 377	8 444
<b>DETTES</b>	<b>14 870</b>	<b>13 176</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>22 666</b>	<b>28 573</b>
(1) Dont résultat de la période	(7 839)	50



**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**  
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Net 31.12.01	Net 31.12.00
Chiffre d'affaires	45 321	30 208
Autres produits	203	220
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>45 524</b>	<b>30 428</b>
Achats et charges externes	8 634	5 904
Charges de personnel	36 136	22 075
Autres charges d'exploitation	37	2
Impôts, taxes et versements assimilés	1 188	848
Dotations aux amortissements et provisions	2 943	985
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>48 938</b>	<b>29 814</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(3 414)</b>	<b>614</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(157)</b>	<b>(10)</b>
<b>RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES</b>	<b>(3 571)</b>	<b>604</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(560)</b>	<b>(291)</b>
Impôts sur les résultats	(1 067)	(153)
<b>RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES</b>	<b>(5 198)</b>	<b>160</b>
Dotations aux amortissement des écarts d'acquisition	(2 641)	(110)
Intérêts minoritaires	0	0
<b>RESULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>	<b>(7 839)</b>	<b>50</b>
<b>RESULTAT PAR ACTION (en euros)</b>	<b>(0.60)</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT DILUE PAR ACTION (en euros)</b>	<b>(0.52)</b>	<b>-</b>

### 5.3 ANNEXES DES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2001

#### Faits caractéristiques de la période

##### Opérations sur le capital

Le 4 janvier 2001, SQLI a procédé à une augmentation de capital réservée par l'émission de 13.000 actions nouvelles.

Au 31 décembre 2001, le capital social de SQLI s'élève à 3 272 725 euros et est composé de 13 090 900 actions de 0.25 euros de nominal.

##### Acquisitions et activité

SQLI a poursuivi l'intégration des sociétés acquises au second semestre 2000 : les sociétés ABCIAL, CARI et PROFIL dans l'Est de la France et la société INVERSO en Suisse.

SQLI a par ailleurs renforcé sa présence sur le territoire national par le développement de ses agences à Paris et en province, et par l'ouverture de nouveaux sites à Sophia Antipolis en juillet 2001 et à Nantes en septembre.

La société a créé, en février 2001, la société SQLI SL, basée à Madrid. La société n'a cependant réalisé aucun chiffre d'affaires en 2001 et SQLI a décidé de suspendre son développement en Espagne.

SQLI SL n'est pas consolidée dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2001.

En outre, afin de réduire les coûts engendrés par son implantation aux Etats-Unis et privilégier sa croissance en France et en Suisse, le Groupe pilote désormais les activités de TECHMETRIX US depuis la France.

Pour la comparabilité des exercices 2000 et 2001, il est à noter que les résultats des sociétés ABCIAL, CARI, PROFIL et INVERSO impactent les comptes du Groupe pour une année entière en 2001, alors qu'ils n'étaient intégrés en 2000 qu'à compter de leur date d'acquisition.

##### Evènements intervenus postérieurement à la clôture

Les dirigeants de SQLI et de KEENVISION étudient les moyens d'un rapprochement des deux sociétés sous la forme d'une fusion, par laquelle SQLI absorberait sa filiale à l'issue du second semestre 2002.

**A/ Principes et modalités de consolidation**

Les comptes consolidés du groupe sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France, à la loi du 3 janvier 1985, à son décret d'application du 17 février 1986 et au règlement CRC n° 99-02 homologué par l'arrêté du 22 juin 1999. Les notes explicatives ci-après en font partie intégrante.

Les comptes sont exprimés en milliers d'euros.

**1. Périmètre de consolidation****1.1 Méthode et critères de consolidation**

La société mère exerçant un contrôle exclusif sur l'ensemble des sociétés du groupe, toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale. Toutes les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes au groupe ont été éliminés.

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes individuels au 31 décembre.

Le compte de résultat intègre les comptes des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date d'acquisition.

**1.2 Evolution du périmètre de consolidation**

La comparaison des périmètres de consolidation au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001 fait apparaître les variations suivantes :

La société TECHMETRIX France a été sortie du périmètre de consolidation : depuis sa création, cette société n'a enregistré aucune activité et a été dissoute au 31 décembre 2001.

Pour mémoire, les sociétés suivantes ont intégré le périmètre de consolidation à la fin de l'exercice 2000, toutes filiales à 100% de SQLI :

- ◆ CARI, acquise le 1<sup>er</sup> septembre 2000 ;
- ◆ ABCIAL et PROFIL, acquises le 1<sup>er</sup> novembre 2000 ;
- ◆ INVERSO, acquise le 1<sup>er</sup> décembre 2000.

**1.3 Sociétés consolidées**

Nom	Siège	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
SQLI SA	Paris	Société consolidante		
SUDISIM SA	Montpellier	100 %	99,95 %	IG
KEENVISION SA	Paris	100 %	99,76 %	IG
SQLI SUISSE SA	Lausanne	100 %	99,80 %	IG
TECHMETRIX INC	Boston	100 %	97,50 %	IG
ABCIAL	Belfort (90)	100 %	99,73%	IG
CARI	Archamps (74)	100 %	100%	IG
INVERSO	Genève	100 %	100%	IG
PROFIL	Belfort (90)	100 %	100%	IG

**1.4 Sociétés non consolidées**

Il s'agit, outre la société TECHMETRIX France, des sociétés SQL LOGICIELS et SQLI SL détenues à 100% par SQLI et de la société TRADIM, détenue à 15% par la société SUDISIM.

Ces sociétés ne sont pas consolidées du fait de leur caractère non significatif.

Les sociétés SQL LOGICIELS et TECHMETRIX France, font l'objet, au 31 décembre 2001, d'une procédure de dissolution.

## 2. Méthode de conversion

Les résultats des sociétés étrangères hors zone Euro ont été convertis au cours moyen de change de la période, les comptes de bilan ont été convertis au cours de change du 31 décembre 2001.

Les écarts de conversion ont été présentés distinctement dans les capitaux propres sur la ligne « Autres ».

## 3. Intérêts minoritaires

Il s'agit de la part des minoritaires dans la situation nette comptable et dans les résultats des filiales consolidées.

## 4. Traitement des écarts d'acquisition

L'écart constaté à l'occasion d'une prise de participation, entre le prix d'acquisition des titres (y compris les frais accessoires) de la société consolidée et la quote-part du groupe dans ses capitaux propres retraités à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation est affecté aux différences de valeur susceptibles d'être attribuées aux actifs et passifs identifiables.

Les différences de valeurs (écarts d'évaluation) sont reclassées aux postes de bilan concernés et suivent les règles comptables Groupe qui leur sont propres. Le groupe dispose de l'année qui suit l'exercice d'acquisition pour finaliser les évaluations. La partie résiduelle non affectée est inscrite sous la rubrique « Ecart d'acquisition » à l'actif du bilan et amorti selon la méthode linéaire.

En KF	Valeur brute au 31/12/2001	Amortissements au 31/12/2000	Dotations aux amortissements de l'exercice	Valeur nette Au 31/12/2001
KEENVISION	223	(39)	(22)	162
SUDISIM	13	(13)	-	-
ABCIAL	4 179	(71)	(1 703)	2 405
CARI	183	(6)	(177)	-
INVERSO	228	(2)	(226)	-
PROFIL	522	(9)	(513)	-
<b>TOTAL</b>	<b>5 348</b>	<b>(140)</b>	<b>(2 641)</b>	<b>2 567</b>

La valeur brute de l'écart d'acquisition de la société ABCIAL, comptabilisée pour 4 293 KE au 31 décembre 2000, a été minorée de 114 KE, suite à la mise en œuvre par SQLI de la convention de garantie de passif attachée au protocole de cession des titres la société.

Les écarts d'acquisition sont normalement amortis sur une durée de 10 ans.

Un amortissement exceptionnel a cependant été pratiqué afin de ramener à leur juste valeur les écarts d'acquisition des sociétés ABCIAL, CARI, INVERSO et PROFIL.

## **B/ Principes comptables et méthodes d'évaluation**

### **1. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les frais de recherche et développement engagés par SQLI sont comptabilisés directement en charges et sont donc non immobilisés. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue soit :

Logiciels                      1 à 3 ans

### **2. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles sont amorties selon le mode linéaire et selon les durées suivantes :

Agencements..... 8 à 10 ans  
Matériels de bureau et mobiliers..... 3 à 5 ans  
Matériels informatiques..... 2 à 3 ans

Les écarts résultant de différents taux d'amortissement appliqués dans les différentes sociétés du groupe, à des immobilisations de même nature ne sont pas significatifs et n'ont pas fait l'objet de retraitement dans le compte de résultat consolidé.

### **3. Crédits-baux**

Certaines immobilisations font l'objet de contrats de loyers aux termes desquels le groupe assume les avantages et les risques liés à la propriété. Dans ce cas, il est procédé à un retraitement afin de reconnaître à l'actif la valeur du bien loué et au passif la dette financière correspondante.

L'immobilisation est amortie sur sa durée de vie économique pour le groupe. La dette est amortie sur la durée du contrat de crédit-bail.

Les biens en crédit-bail sont immobilisés à hauteur de 443 KE et concernent le matériel informatique. Seuls les éléments significatifs ont fait l'objet d'un retraitement.

### **4. Immobilisation financières**

Les titres non consolidés figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure.

### **5. Evaluation des créances et dettes**

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est constatée pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les pertes et profits résultant de la conversion des soldes au cours du 31 décembre 2001 sont portés au compte de résultat.

### **6. Impôts sur les bénéfices**

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, selon le taux d'impôt en vigueur dans chaque pays.

Les pertes fiscales reportables donnent lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif lorsque leur récupération est fortement probable.

L'activation des reports déficitaires constatée au 31 décembre 2000 a été reprise à la clôture de l'exercice pour 980 KE.

### **7. Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au prix d'achat ou au prix de marché du dernier mois, si ce dernier est inférieur. Pour les titres non cotés, si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur probable de négociation, une provision pour dépréciation est constatée.

### **8. Charges constatées d'avance**

Elles concernent essentiellement des charges externes et des charges périodiques (loyers et abonnements) engagées au 31 décembre 2001.

### **9. Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsque les risques et charges sont nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Ce poste enregistre l'ensemble des provisions pour risques et charges comptabilisées par les sociétés du groupe et les provisions découlant des retraitements obligatoires ou optionnels de consolidation.

### **10. Indemnités de départ en retraite**

Du fait de l'âge et de l'ancienneté du personnel, aucune provision n'a été constituée à cet effet.

### **11. Stock Options et bons de souscription**

L'Assemblée Générale du 21 mars 2000 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe en une ou plusieurs fois, d'une part des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et d'autre part des options donnant droit à la souscription d'actions.

Aucun BSPCE et aucune option n'a été exercée au 31 décembre 2001.

**C/ Compléments d'informations relatifs aux états financiers**

## Immobilisations

Tableau de variation des immobilisations au cours de l'exercice  
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Au 31.12.00	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Au 31.12.01
Ecart d'acquisition	5 462			(114)	5 348
Autres immobilisations incorporelles	517	136		(24)	629
Autres immobilisations corporelles	3 809	653	(760)	8	3 710
Autres titres immobilisés	32	30		8	70
Autres immobilisations financières	444	78	(91)	(60)	371
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 264</b>	<b>897</b>	<b>(851)</b>	<b>(182)</b>	<b>10 128</b>

Les autres immobilisations financières sont composées des dépôts et cautions versés.  
Les autres titres sont essentiellement composés des titres non consolidés :

RUBRIQUES	Valeur brute 31.12.01	Provision sur titres	Valeur nette 31.12.01	Chiffre d'affaires 2001	Résultat net 2001
En milliers d'euros					
SQL LOGICIELS	8	(8)	-	Néant	(17)
TECHMETRIX France	8	-	8	Néant	(1)
SQLI SL	30	(30)	-	Néant	(57)
TRADIM	21	(21)	-	NC	NC
Autres titres	3	-	3	NA	NA
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>70</b>	<b>(60)</b>	<b>10</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

Tableau de variation des amortissements au cours de l'exercice  
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Au 31.12.00	Dotations	Reprises	Reclassement	Au 31.12.01
Ecart d'acquisition	140	2 641			2 781
Immobilisations incorporelles	234	163		(6)	391
Immobilisations corporelles	1 358	952	(242)		2 068
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 732</b>	<b>3 756</b>	<b>(242)</b>	<b>(6)</b>	<b>5 240</b>

Echéance des créances et dettes

Echéance des créances au 31 décembre 2001  
(en milliers d'euros)

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A – 1 an	1-5 ans	A + 5 ans
Avances et acomptes versés	212	212		
Créances clients	15 343	15 343		
Personnel et comptes rattachés	117	117		
SECURITE SOCIALE, AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	21	21		
Etat	1 080	1 080		
Impôts différés actif	52	52		
Autres créances diverses	1 895	1 895		
Charges constatées d'avance	427	427		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 147</b>	<b>19 147</b>		

Les créances clients sont provisionnées à hauteur de 1 986 KE au 31 décembre 2001. Les autres créances comprennent notamment les créances clients qui ont fait l'objet d'une cession auprès d'une société d'affacturage.

Echéance des dettes au 31 décembre 2001  
(en milliers d'euros)

ETAT DES DETTES	Montant brut	A – 1 an	1-5 ans	A + 5 ans
Emprunts et dettes assimilées *	1 310	748	562	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 131	1 131		
Personnel et organismes sociaux	5 569	5 569		
Etat	4 682	4 682		
Produits constatés d'avance	2 180	2 180		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 872</b>	<b>14 310</b>	<b>562</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	130			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	587			
* Dont contrats de crédit bail retraités	170	142	28	

Les emprunts et dettes financières ont été presque exclusivement souscrits à l'intérieur de la zone Euro.

Valeurs mobilières de placement

PORTEFEUILLE	31.12.01
Actions propres SQLI	15
SICAV monétaires	25
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>40</b>



## Provisions

Tableau de variation des provisions au cours de l'exercice  
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Au 31.12.00	Dotations	Reprises	Reclassement	Au 31.12.01
Provisions pour litiges	217	177	(40)	(20)	334
Provisions dépréciations des autres immobilisations financières	15	45			60
Provisions dépréciation des comptes clients	197	1 906	(137)	20	1 986
Provisions dépréciation des autres créances		70			70
Provisions dépréciation des valeurs mobilières de placement	36		(36)		-
Charges à répartir		8		(8)	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>465</b>	<b>2 206</b>	<b>(213)</b>	<b>(8)</b>	<b>2 450</b>
Dotations et reprises d'exploitation		1 984	(157)		
Dotations et reprises financières		45	(36)		
Dotations et reprises exceptionnelles		177	(20)		

## Tableau des flux de trésorerie

	31.12.2001	31.12.2000
Résultat net total des sociétés consolidées	(7 839)	50
Elimination des amortissements et provisions	3 933	919
Elimination de la variation des impôts différés	996	(935)
Elimination des plus ou moins values de cession	(37)	-
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>(2 947)</b>	<b>34</b>
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité	1 117	(4 827)
<b>FLUX NET GENERE PAR (AFFECTE A) L'ACTIVITE</b>	<b>(1 830)</b>	<b>(4 793)</b>
Acquisition d'immobilisations	(1 111)	(2 780)
Cessions d'immobilisations	766	368
Incidence des variation de périmètre	0	(4 267)
<b>FLUX NET PROVENANT DES (AFFECTE AUX) INVESTISSEMENTS</b>	<b>(345)</b>	<b>(6 679)</b>
Augmentation de capital	109	12 212
Emission d'emprunts	130	731
Remboursements d'emprunts	(587)	(238)
<b>FLUX NET PROVENANT DU (AFFECTE AU) FINANCEMENT</b>	<b>(348)</b>	<b>12 705</b>
Incidence de la variation des taux de change	10	20
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>(2 513)</b>	<b>1 253</b>
Trésorerie d'ouverture	2 813	1 560
Trésorerie de clôture	300	2 813
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>(2 513)</b>	<b>1 253</b>

## Variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Hors groupe	TOTAL
Situation au 31/12/99	328	206	1 567	384	2	356	2 843
Affectation du résultat N-1			384	(384)			0
Fusion SQL ING / SQLI 21/03/00	48	1 612	(1 303)		(1)	(356)	0
Incorporation des Rés et RAN 21/13/00	2 385	(1 817)	(568)				0
Introduction en bourse 21/07/00	488	9 927					10 415
<i>Economie d'impôt s/ frais d'introduction</i>		1 017					1 017
Entrées de périmètre			(3)				-3
Augmentation de capital 12/12/00	20	759					779
Autres			57		22		79
Résultat de l'exercice				50			50
Situation au 31/12/00	3 269	11 704	134	50	23	0	15 180
Affectation du résultat N-1			50	(50)			0
Augmentation de capital 04/01/01	3	106					109
Sortie de périmètre			-				-
Autres					12		12
Résultat de l'exercice				(7 839)			(7 839)
Situation au 31/12/01	3 272	11 810	184	(7 839)	35	0	(7 462)

**Impôts sur les bénéfices**

Détail des impôts différés actifs  
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Au 31.12.01	Au 31.12.00
IDA sur retraitements de consolidation	7	37
IDA sur différences temporaires	45	31
IDA sur reports fiscaux déficitaires	0	980
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>52</b>	<b>1 048</b>

Ventilation entre impôts différés et impôts exigibles au compte de résultat  
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Au 31.12.01	Au 31.12.00
Impôts différés	(996)	934
Impôts exigibles	(71)	(1 087)
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>(1 067)</b>	<b>(153)</b>

Rapprochement de la charge d'impôt totale et de la charge d'impôt théorique  
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Au 31.12.01
Bénéfice avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition	(4 132)
<b>Impôt théorique (35,3%)</b>	<b>1 458</b>
Impact de la non-comptabilisation d'actif d'impôts sur reports déficitaires	(1 095)
Effet de l'imputation de déficits antérieurs	26
Incidences des charges non déductibles	(888)
Incidences des produits non taxables	159
Impact de la reprise des reports déficitaires SQLI	(980)
Impact de l'intégration fiscale	129
Impact de taux d'IS différents	17
IFA non récupérables	(9)
Crédit d'impôt formation	116
<b>Charge d'impôt effective</b>	<b>(1 067)</b>

Effectif moyen

L'effectif moyen du groupe s'établit à 703 personnes.

Rémunération des dirigeants  
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Total dirigeants	Administration	Organes Direction	Surveillance
Rémunérations allouées	224		224	

Plans de BSPCE et Stock Options

Caractéristiques	Plan BSPCE	Plan BSPCE complémentaire	Plan Stock Options
Date Assemblée	21 mars 2000	21 mars 2000	21 mars 2000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	1 197 000	362 221	390 073
Point de départ d'exercice	1 <sup>er</sup> octobre 2002	3 ans à compter de leur date d'attribution	5 ans à compter de leur date d'attribution
Date d'expiration	5 ans à compter de leur date d'attribution	5 ans à compter de leur date d'attribution	5 ans à compter de leur date d'attribution
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2000	0	0	0

Analyse du chiffre d'affaires  
(en milliers d'euros)

SOCIETES CONSOLIDEES	Au 31.12.01	Au 31.12.00
SQLI	35 760	25 770
SUDISIM	1	153
KEENVISION	1 028	786
SQLI SUISSE	4 022	2 275
TECHMETRIX US	169	404
ABCIAL	3 503	526
CARI	585	221
INVERSO	244	17
PROFIL	9	56
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>45 321</b>	<b>30 208</b>

*Ventilation du chiffre d'affaires par activité*

	Au 31.12.01	Au 31.12.00
INGENIERIE	84%	75%
CONSEIL	10%	17%
FORMATION	4%	4%
ETUDES	0.5%	2%
MAINTENANCE	0.5%	2%
VENTE DE MATERIELS	1%	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

*Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique*  
(en milliers d'euros)

	Au 31.12.01	Au 31.12.00
France	39 982	27 093
UNION EUROPEENNE	578	242
EXPORT HORS UE	4 761	2 873
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>45 321</b>	<b>30 208</b>

*Analyse des charges de personnel*  
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Au 31.12.01	Au 31.12.00
Salaires et traitements	25 342	15 407
Charges sociales	10 794	6 668
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36 136</b>	<b>22 075</b>

*Analyse du résultat financier*  
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Au 31.12.01	Au 31.12.00
Revenus des prêts et créances	3	78
Produits de cession de valeurs mobilières	-	55
Différences positives de change	39	12
Autres produits financiers	-	1
Reprise de provisions s/ VMP	36	-
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>78</b>	<b>146</b>
Intérêts et charges assimilées	(147)	(93)
Charges nettes s/ cession de VMP	(28)	-
Différences négatives de change	(14)	(11)
Autres charges financières	(1)	(1)
Dotations aux provisions s/ VMP	-	(36)
Provisions sur autres titres de participation	(45)	(15)
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>(235)</b>	<b>(156)</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(157)</b>	<b>(10)</b>

*Analyse du résultat exceptionnel*  
(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Au 31.12.01	Au 31.12.00
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	139	65
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	140	-
Produits de cession d'immobilisations corporelles	558	230
Reprises sur provisions et transferts de charges	20	4
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>857</b>	<b>299</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(718)	(284)
VNC des immobilisations corporelles cédées	(521)	(219)
Dotations exceptionnelles amortissements, provisions	(178)	(87)
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>(1 417)</b>	<b>(590)</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(560)</b>	<b>(291)</b>

*Contribution des sociétés consolidées au résultat d'exploitation*  
(en milliers d'euros)

<b>SOCIETES CONSOLIDEES</b>	<b>Au 31.12.01</b>	<b>Au 31.12.00</b>
SQLI	(2 853)	87
SUDISIM	31	32
KEENVISION	435	342
TECHMETRIX France	-	(1)
ABCIAL	(1 167)	(203)
CARI	84	(80)
PROFIL	(6)	(64)
<b>TOTAL FRANCE</b>	<b>(3 476)</b>	<b>113</b>
SQLI SUISSE	518	675
TECHMETRIX US	(351)	(152)
INVERSO	(105)	(22)
<b>TOTAL EXPORT</b>	<b>62</b>	<b>501</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>(3 414)</b>	<b>614</b>

*Contribution des sociétés consolidées au résultat net*  
(en milliers d'euros)

<b>SOCIETES CONSOLIDEES</b>	<b>Au 31.12.01</b>	<b>Au 31.12.00</b>
SQLI	(3 954)	(56)
SUDISIM	17	39
KEENVISION	214	221
TECHMETRIX France	-	-
ABCIAL	(3 100)	(302)
CARI	(132)	(94)
PROFIL	(571)	(79)
<b>TOTAL FRANCE</b>	<b>(7 526)</b>	<b>(271)</b>
SQLI SUISSE	381	499
TECHMETRIX US	(353)	(155)
INVERSO	(341)	(23)
<b>TOTAL EXPORT</b>	<b>(313)</b>	<b>321</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>(7 839)</b>	<b>50</b>

## Engagements Hors-bilan

## Engagements donnés

Société se portant caution	Société cautionnée	Objet de la caution	Montant	Echéance
SQLI	KEENVISION	Fourniture de matériels informatiques	30 KE	Indéfinie

*Engagements reçus*

Société ou personne se portant caution	Société cautionnée	Objet de la caution	Montant	Echéance
BNP	SQLI	Locaux PARIS	81 KE	02/2002
CCF	SQLI	Locaux SAINT DENIS	48 KE	Indéfinie
A. EL MOUAFIK	ABCIAL	Prêts bancaires BP	114 KE	02/2005
A. EL MOUAFIK	ABCIAL	Prêts bancaires BP	38 KE	10/2004
A. EL MOUAFIK	ABCIAL	Prêts bancaires BP	30 KE	11/2003
Société Générale	SUDISIM	Contrôle fiscal 1993	59 KE	Indéfinie

*Taux des devises*

	Dollar US	Franc Suisse
	1 USD =	1 CHF =
Cours au 28 décembre 2001	1,13 EUR	0,67 EUR
Cours moyen annuel 2001	1,12 EUR	0,66 EUR



## **6 COMPTES SOCIAUX SQLI AU 31 DECEMBRE 2001**

### **6.1 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2001**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2001, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SQLI établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

.../...

Nous certifions que les comptes annuels, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 10 avril 2002

Les Commissaires aux Comptes

**CONSTANTIN ASSOCIES**

**FIDUCIAIRE DE LA TOUR**

Jean-Marc BASTIER    Michel BONHOMME

Jean-Pierre PAUMARD

## 6.2 COMPTES SOCIAUX

## BILAN ACTIF

RUBRIQUES (en FRF)	Montant Brut	Amortissements	Net 31/12/00 [12]	Net 31/12/99 [12]
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	482.175	243.181	238.994	232.924
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes/immobil.incorpor.				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, outillage				
Autres immobilisations corporelles	2.124.503	1.082.927	1.041.576	1.749.243
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par M.E.				
Autres participations	4.178.663	1.984.204	2.194.459	4.258.739
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés	1.067		1.067	1.067
Prêts				38.350
Autres immobilisations financières	306.201		306.201	283.053
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>7.092.608</b>	<b>3.310.311</b>	<b>3.782.297</b>	<b>6.563.376</b>
<b>STOCKS ET EN COURS</b>				
Stocks de matières premières				
Stocks d'en-cours de production biens				
Stocks d'en-cours production services				
Stocks produits intermédiaires, finis				
Stocks de marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes	68.070		68.070	90.171
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	12.651.285	1.695.475	10.995.810	10.408.572
Autres créances	7.241.954	346.751	6.895.202	2.561.177
Capital souscrit, appelé non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	15.238		15.238	2.391.031
Disponibilités	141.108		141.108	1.039.237
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	381.088		381.088	110.070
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>20.498.743</b>	<b>2.042.226</b>	<b>18.456.517</b>	<b>16.600.256</b>
Charges à répartir s/plsrs exercices				
Primes remboursements des obligations				
Ecart de conversion actif	16.880		16.880	3.623
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>27.608.231</b>	<b>5.352.537</b>	<b>22.255.694</b>	<b>23.167.255</b>

## BILAN PASSIF

RUBRIQUES (en FRF)	31/12/00 [12]	31/12/99 [12]
Capital social ou individuel dont versé : 3.272.725	3.272.725	3.269.475
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	11.810.324	11.703.854
Ecart de réévaluation dont écart équivalence		
Réserve légale	32.777	32.777
Réserves statutaires, contractuelles		
Réserves réglementées dont oeuvres originales		
Autres réserves		
Reports à nouveau	(937.414)	17.024
RESULTAT DE L'EXERCICE	(5.635.146)	(954.438)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>8.543.265</b>	<b>14.068.691</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRE FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	301.099	114.947
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	450.615	1.436.113
Emprunts et dettes financ. divers dt emp.part.	1.022.999	313.186
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.170.765	1.219.919
Dettes fiscales et sociales	7.915.571	5.087.547
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	27.936	211.589
Autres dettes	310	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	1.814.586	715.265
<b>DETTES</b>	<b>13.402.783</b>	<b>8.983.618</b>
Ecart de conversion passif	8.547	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>22.255.694</b>	<b>23.167.255</b>
Résultat de l'exercice en centimes	- 5.635.145,76	
Total du bilan en centimes	22.255.693,91	

## COMPTES DE RESULTAT (EN LISTE)

RUBRIQUES (en FRF)	France	Export	31/12/00 (12 mois)	31/12/99 (12 mois)
Ventes de marchandises	44.728		44.278	
Production vendue de biens				
Production vendue de services	35.721.250	716.140	36.437.389	26.425.383
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>35.765.528</b>	<b>716.140</b>	<b>36.481.668</b>	<b>26.425.383</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			14.658	5.679
Reprises amortissements-provis., transfert charges			166.910	55.810
Autres produits			939.561	569.760
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>37.602.797</b>	<b>27.056.632</b>
Achats de marchandises [et droits de douane]			160.482	
Variation de stock de marchandises				
Achats matières premières et approvisionnements				
Variation de stock [matières premières, approvis.]				
Autres achats et charges externes			8.772.263	6.778.568
Impôts, taxes et versements assimilés			1.105.248	763.753
Salaires et traitements			19.497.360	12.981.824
Charges sociales			8.948.604	5.784.456
Dotations amortissements sur immobilisations			675.317	520.817
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			1.955.740	128.735
Dotations provisions pour risques et charges				
Autres charges			11.100	7.189
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>41.126.114</b>	<b>26.965.343</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(3.523.317)</b>	<b>91.289</b>
Bénéfice attribué ou Perte transférée				
Perte supportée ou Bénéfice transféré				
Produits financiers de participation			187.581	33.857
Produits autres valeurs mobilières, créances immb.				
Autres intérêts et produits assimilés			499	76.532
Reprises sur provisions et transfert de charges			39.683	
Différences positives de change			223	39
Produits nets cession valeurs mobilières placement			7.633	64.123
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>235.619</b>	<b>174.552</b>
Dotations financières amortissements et provisions			2.059.320	43.494
Intérêts et charges assimilées			90.956	60.692
Différences négatives de change			67	212
Charges nettes cession valeurs mobil. Placement			36.817	8.379
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>2.187.160</b>	<b>112.778</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>(1.951.541)</b>	<b>61.774</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>(5.474.858)</b>	<b>153.064</b>

## COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

RUBRIQUES	31/12/00 [12]	31/12/99 [12]
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	261.877	13.149
Produits exceptionnels sur opérations en capital	550.768	230.137
Reprises sur provisions et transferts de charges	19.818	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>832.463</b>	<b>243.286</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	608.134	257.748
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	493.798	226.340
Dotations exceptionnelles amortissements, provisions	130.702	73.176
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1.232.635</b>	<b>557.263</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(400.172)</b>	<b>(313.977)</b>
Participation salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices	(239.884)	(793.525)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>38.670.878</b>	<b>27.474.470</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>44.306.024</b>	<b>28.428.909</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>(5.635.146)</b>	<b>(954.438)</b>

### 6.3 ANNEXE PARTIELLE AUX COMPTES SOCIAUX DU 31 DECEMBRE 2001

Nous vous présentons l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2001 dont le total est de 22.255.694 euros, et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, dont le total du chiffre d'affaires est de 36.481.668 euros et réalisant une perte de 5.635.146 euros.

L'exercice a eu une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2001 au 31 décembre 2001.

#### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

##### Opérations sur le capital

La société a procédé le 4 janvier 2001 à une augmentation de capital réservée par émission de 13.000 actions nouvelles. Une prime d'émission de 106 470 euros a été comptabilisée suite à cette opération.

Au 31 décembre 2001, le capital social de SQLI s'élève à 3 272 725 euros et est composé de 13 090 900 actions de 0.25 euros de nominal.

##### Acquisitions et activité

SQLI n'a pas réalisé d'acquisition en 2001 mais a poursuivi l'intégration des sociétés acquises au second semestre 2000 : elle a notamment conclu un contrat de location gérance avec la société ABCIAL afin d'exploiter son fonds de commerce situé à Lyon.

SQLI a par ailleurs consolidé sa présence sur le territoire national par le développement de ses agences à Paris et en province, et par l'ouverture de nouveaux sites à Sophia Antipolis en juillet 2001 et à Nantes en septembre.

A l'international, la société a créé, en février 2001, la société SQLI SL, relais de ses activités en Espagne. Cependant, compte tenu des difficultés du secteur informatique au premier semestre, l'activité de la filiale a été mise en veille. De la même façon, les activités de TECHMETRIX US sur le territoire américain ont été suspendues.

Enfin, les sociétés SQL LOGICIELS et TECHMETRIX France, qui n'ont pas eu d'activité en 2000 et 2001, font l'objet, au 31 décembre, d'une procédure de dissolution.

##### Evènements intervenus postérieurement à la clôture

La volonté de rationaliser les activités du Groupe a conduit les dirigeants de SQLI et de KEENVISION à étudier les moyens d'un rapprochement des deux sociétés sous la forme d'une fusion absorption en 2002.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes individuels au 31 décembre 2001 sont établis en euros et présentés conformément aux règles et principes comptables actuellement en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- ◆ Continuité de l'exploitation,
- ◆ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ◆ Indépendance des exercices.

Aucun changement de méthode d'évaluation et de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments d'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- ◆ Logiciels            1 an et 3 ans
- ◆ Installations générales   8 ans
- ◆ Matériel informatique    2 ans
- ◆ Matériel de bureau        5 à 8 ans

La durée d'amortissement du matériel informatique et des logiciels tient compte de l'évolution très rapide du parc informatique de l'entreprise, la durée de 3 ans pour les logiciels s'appliquant à la mise en place de l'ERP AGRESSO et du logiciel de paye CCMX.

#### 2 - Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan pour leur valeur historique. Elles se composent des titres de participation des filiales, des créances rattachées à ces participations et des dépôts et cautionnements versés.

A la clôture de l'exercice, la valeur historique est comparée à la valeur d'utilité tenant compte de la quote-part d'actif net majoré des plus-values latentes et de la tendance des résultats ainsi que de l'intérêt économique des sociétés pour le groupe. L'écart défavorable fait l'objet de provisions pour dépréciation des titres et prêts à caractère financier.

#### 3 - Créances



Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les prestations encours sont valorisées au prix de vente des heures travaillées et figurent à ce titre en factures à établir.

#### 4 - Transactions en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de cette actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « écart de conversion » lorsqu'il s'agit de monnaies exclues de la zone Euro. Dans les autres cas, la différence de change est inscrite en compte de résultat financier.

Les pertes latentes de change, non compensées, font l'objet d'une provision pour risques.

#### 5 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au prix d'achat ou au prix de marché du dernier mois, si ce dernier est inférieur. Pour les titres non cotés, si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur probable de négociation, une provision pour dépréciation est constatée.

La valeur boursière du portefeuille d'OPCVM détenu par la société au 31 décembre 2001 est de 15 KE. SQLI détient 12 288 de ses propres titres dans le cadre d'un contrat de tenue de marché.

#### 6 - Stocks options et bons de souscription

L'Assemblée Générale du 21 mars 2000 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe en une ou plusieurs fois, d'une part des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et d'autre part des options donnant droit à la souscription d'actions.

Aucun BSPCE et aucune option n'a été exercé au 31 décembre 2001.

Plans de BSPCE et Stock Options

Caractéristiques	Plan BSPCE	Plan BSPCE complémentaire	Plan Stock Options
Date Assemblée	21 mars 2000	21 mars 2000	21 mars 2000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	1 197 000	362 221	390 073
Point de départ d'exercice	1 <sup>er</sup> octobre 2002	3 ans à compter de leur date d'attribution	5 ans à compter de leur date d'attribution
Date d'expiration	5 ans à compter de leur date d'attribution	5 ans à compter de leur date d'attribution	5 ans à compter de leur date d'attribution
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2000	0	0	0

---

7 - Intégration fiscale

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, la société SQLI et ses filiales KEENVISION, SUDISIM et SQL LOGICIELS constituent un groupe fiscal intégré dont SQLI est la tête de groupe.

Ce groupe fiscal a perduré en 2001.

8 - Indemnités de fin de carrière

Du fait de l'âge et de l'ancienneté du personnel, aucune provision n'a été constituée à cet effet.

**6.4 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS  
REGLEMENTEES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2001**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L.225-38 du Code de Commerce.

.../...

\* \*  
\*

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

## I – CONVENTION DE TRESORERIE INTRA-GROUPE

Nature et objet :

Une convention de comptes courants intra-groupe a été autorisée par le conseil d'administration du 27 novembre 2000 et établie le 29 décembre 2000 entre SQLI et ses filiales.

Le taux d'intérêt retenu est de 5,20%.

Modalités :

Les soldes des comptes courants au 31 décembre 2001 avec les différentes sociétés du groupe sont indiqués dans les tableaux ci-dessous.

Votre société a facturé des intérêts , au titre de l'exercice 2001, pour les montants suivant :

Sociétés	Montants des intérêts en Euros	Solde des comptes courants en Euros
KEENVISION	15 480,19	378 608,64
SQL LOGICIELS	1 153,00	23 531,24
TECHMETRIX US	4 662,96	233 580,99
ABCIAL	131 586,14	3 236 158,67
CARI	23 011,61	695 438,30
PROFIL	11 687,33	206 260,12
SQLI SL	-	27 231,07

Votre société a comptabilisé en charge, au titre de l'exercice 2001, les intérêts suivant :

Sociétés	Montant des intérêts en Euros	Solde des comptes courants en Euros
SUDISIM	9 825,02	326 915,83
SQLI CH	16 182,49	346 008,52
TECHMETRIX FRANCE	191,78	6 353,07

## II – CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES

### *Convention de prix de transfert*

Nature et objet :

Une convention de prestations de services dénommée « convention de prix de transfert » a été établie entre SQLI et ses filiales en 2000, autorisée par le conseil d'administration du 27 novembre 2000.

Cette convention pose le principe d'une facturation exhaustive entre les sociétés du Groupe des prestations de services réalisées au profit d'une autre société du groupe.

Modalités :

Au titre de l'exercice 2001, votre société a facturé à ses filiales les montants suivant :

Sociétés	Montants HT en Euros
ABCIAL	284 478,22
CARI	266 846,54
KEENVISION	452 903,38
TECHMETRIX US	138 753,17
SQLI CH	223 101,67
INVERSO	47 891,52
SUDISIM	1 311,06

Au titre de l'exercice 2001, votre société a enregistré les charges suivantes provenant de ses filiales :

Sociétés	Montants HT en Euros
ABCIAL	154 213,11
SQLI CH	44598,96
KEENVISION	2 083 347,14
INVERSO	5 854,04
SUDISIM	3 295,95

***Convention de facturation des services centraux aux filiales***

Nature et objet :

Votre société, qui prend à sa charge la gestion des services centraux ( ressources humaines, contrôle de gestion, comptabilité, marketing, communication,...), en refacture une quote-part aux filiales concernées.

Modalités :

Au titre de l'exercice 2001, votre société a facturé la somme suivante :

Sociétés	Montants HT en Euros
KEENVISION	201 117,71

**III – CONTRAT DE LOCATION GERANCE**

***Nature et objet :***

Votre conseil d'administration du 27 novembre 2000 a autorisé la signature d'un contrat de location gérance entre SQLI et SUDISIM pour un montant de 290 000 Francs HT (44 210,21 Euros).

Un contrat de location gérance entre SQLI et SUDISIM a été établi à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2000 pour se terminer le 31 décembre 2009.

**Modalités :**

Le loyer annuel, hors taxe, est composé :

d'une somme fixe de 120 000 Francs HT (18 293,88 €uros),  
d'une somme variable correspondant à 1% du chiffre d'affaires.

Soit 53 373,58 €uros HT au titre de l'année 2001.

**IV – COMPTE COURANT DE MONSIEUR LEFEBVRE**

**Nature et objet :**

La rémunération du compte courant s'effectue au taux de 6,20% l'an, taux fiscalement déductible pour les exercices clos le 31 décembre 2001.

**Modalités :**

Au 31 décembre 2001, le compte courant s'élève à 1 849,79 €uros.

Les intérêts, supportés par votre société au titre de l'exercice 2001, s'élèvent à 114,68 €uros.

**V – COMPTE COURANT DE MONSIEUR ROUVEYROL**

**Nature et objet :**

La rémunération du compte courant s'effectue au taux de 6,20% l'an, taux fiscalement déductible pour les exercices clos le 31 décembre 2001

**Modalités :**

Au 31 décembre 2001, le compte courant s'élève à 39 778,51 €uros.

Les intérêts, supportés par votre société au titre de l'exercice 2001, s'élèvent à 2 466,26 €uros.

\* \*  
\*

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions visées à l'article L 225-42 du code de commerce.

En application de l'article L.225-240 de ce Code, nous vous signalons que cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de cette convention, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### ***Nature et objet :***

SQLI a pris en location gérance le fonds de commerce de sa filiale ABCIAL concernant l'établissement de Lyon, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001 pour se terminer le 31 décembre 2010.

L'activité de cette société est : « études, conseils, formation dans le domaine de l'informatique ».

### ***Modalités :***

La présente location gérance est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel hors TVA consistant en :

une somme fixe de 90 000 Francs HT (13 720,41 Euros) que le locataire gérant s'oblige à payer au loueur le 31 décembre de chaque année,  
une somme variable correspondant à 1% du chiffre d'affaires de l'année, payable le 31 décembre de chaque année,  
soit 27 440,92 Euros pour l'année 2001.



Administrateur concerné :

Monsieur Jean ROUVEYROL.

Cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable, par un conseil d'administration, par omission.

*Paris, le 10 avril 2002*

*Les Commissaires aux Comptes*

*CONSTANTIN ASSOCIES*

*SA FIDUCIAIRE DE LA TOUR*

*J.M. BASTIER      M. BONHOMME*

*J.P. PAUMARD*

## 7 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

### 7.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est actuellement composé de :

Fonctions	Identité	Date d'entrée en fonctions	Date d'expiration des fonctions
Président	Jean Rouveyrol	21 mars 2000	Assemblée générale d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2006.
Administrateur et directeur général	Bruno Leyssene	Idem	Idem
Administrateur	Innovacom 3 représentée par Jacques Meheut	Idem	Idem

Il est proposé à l'assemblée générale mixte du 26 juin 2002 de désigner les personnes suivantes au conseil de surveillance.

Fonctions	Identité	Date d'entrée en fonctions	Date d'expiration des fonctions
Président	Jean Rouveyrol	Nomination au conseil de surveillance proposée à l'assemblée générale mixte du 26 juin 2002.	Ses fonctions expirent à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le [31 décembre 2007].
Membre n°1	Antoine Decitre	Idem	Idem
Membre n°2	Dominique Chambas	Idem	Idem
Membre n°3	Roland Fitoussi	Idem	Idem
Membre n°4	Dominique Laffont	Idem	Idem
Membre n°5	FD5	Idem	Idem
Membre n°6	Bernard Nabet	Idem	Idem

Les autres mandats et fonctions exercés dans toute société par les membres du conseil d'administration de SQLI sont présentés dans le rapport de gestion reproduit en 4.1 du présent document. Le conseil d'administration de SQLI s'est réuni neuf fois en 2001.

Le changement d'organisation de la direction en société anonyme à directoire et conseil de surveillance paraît opportun au conseil d'administration pour les raisons suivantes :

- ◆ dans la logique de la réforme de la loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques (qui s'inspire des théories sur la Corporate Governance), l'adoption de ce mode d'administration permettrait de mieux distinguer les fonctions de direction générale et de contrôle, en en faisant deux organes distincts ;

- ◆ l'adoption de ce mode d'administration permettrait d'accroître la crédibilité des organes de direction de la société, en adoptant le mode d'organisation le plus répandu parmi les sociétés cotées ;
- ◆ surtout, l'adoption de ce mode d'administration traduirait bien le fonctionnement actuel de la société où la direction générale est assurée depuis un an par MM. Bruno Leysse et Yahya El Mir qui ont conduit la réorganisation et la restructuration du Groupe SQLI.

Notre société serait donc dirigée par un directoire comprenant 2 à 5 membres, investi collégialement des pouvoirs les plus étendus, sous le contrôle du conseil de surveillance.

### **7.2 REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

Le montant global des rémunérations totales et avantages de toute nature versés durant l'exercice clos le 31 décembre 2001 aux dirigeants de SQLI (membres du conseil d'administration et directeurs généraux), de manière directe ou indirecte, par l'émetteur et par toute société du groupe est de 279 276€. Le détail de ces sommes figure dans le rapport de gestion reproduit en 4.1 du présent document.

Une convention règlementée a été conclue au cours de l'exercice 2001 entre SQLI et Abcial pour la location-gérance du fonds de commerce d'Abcial Lyon. L'administrateur concerné est Jean Rouveyrol.

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en faveur de l'une de ces personnes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

### **7.3 OPTIONS ATTRIBUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

Le nombre d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise consentis, le cas échéant, aux personnes qui ont dirigé SQLI au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2001 figure dans le rapport spécial du conseil d'administration qui est reproduit en 4.2 du présent document.

### **7.4 INTERESSEMENT DU PERSONNEL**

Le détail des plans d'options de souscription d'action et de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise figure dans le rapport spécial du conseil d'administration qui est reproduit en 4.2 du présent document.

La société n'a pas mis en place de plan d'épargne d'entreprise. Aucune somme n'a été versée au titre de la participation au cours des trois derniers exercices.

## 8 EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2001

### 8.1 CHIFFRE D'AFFAIRES DU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2002.

**ACTIVITE 1ER TRIMESTRE 2002**  
**Croissance de 11.6% à périmètre constant**  
**supérieure à celle du marché**

En Meuros	2001	2002	Var
CA	10,3(*)	11,5(*)	+11,6%

(\*) chiffres non audités

SQLI a réalisé au premier trimestre de l'exercice 2002 un chiffre d'affaires de 11.5 MEuros en progression de 11.6% par rapport au premier trimestre 2001. Cette performance, réalisée à périmètre constant, est sensiblement supérieure à celle du marché informatique.

Dans une conjoncture défavorable marquée par le report de certains projets, SQLI bénéficie à la fois de son expertise reconnue dans l'intégration de projets e-business en France et en Suisse, et de son maillage régional sur tout le territoire.

Avec ses 13 agences en France et ses 2 agences en Suisse Romande, le groupe SQLI gère plus de 300 clients. Le réseau régional et les agences Suisse contribuent dorénavant à hauteur de 50% dans le chiffre d'affaires du groupe.

Cette couverture régionale, qui constitue une des clés du développement du groupe dans les années à venir, a permis à SQLI de renforcer au premier trimestre sa présence dans des grandes entreprises telles que Airbus, Aventis, France Telecom, La Poste, et de répondre à la demande de collectivités locales comme les conseils généraux de la Moselle, de la Picardie ou de la Bourgogne. SQLI a également ouvert de nouveaux grands comptes comme Carrefour, HSBC, le groupe Bolloré, Michelin, CGU, Bayer et la SNECMA.

SQLI devrait au cours des prochains mois continuer à surperformer le marché et maintient son objectif d'une croissance organique à deux chiffres pour 2002.

**SQLI annoncera son chiffre d'affaires du premier semestre 2002 le 9 août.**

#### ***A propos de SQLI***

Le Groupe SQLI est une société de services à forte valeur ajoutée dans le domaine du conseil et de l'intégration des architectures e-business. Basée en France et implantée en Suisse, la société travaille essentiellement pour des grands comptes. SQLI a réalisé un chiffre d'affaires de 45.3 MEuros (+51%) en 2001.

Nombre d'actions 13 090 900

Euroclear 7547

Reuters SQLI.LN

Bloomberg SQLI

Contact SQLI : Jean-Yves Preault – Directeur Financier - +33 (0)1 44 55 40 00,

[www.sqli.com](http://www.sqli.com)

Contact Equity Conseil : Guillaume Le Floch au +33 (0)1 45 22 22 30

## **8.2 FUSION DE SQLI ET DE SA FILIALE KEENVISION**

La fusion de SQLI et de sa filiale à 100% Keenvision aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Elle sera réalisée sans augmentation de capital de SQLI et donnera lieu à la création d'un boni de fusion estimé à 134.141€.

Cette fusion sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 26 juin 2002 et l'approbation de cette fusion entraînera la dissolution immédiate de keenvision, sans liquidation.

## **8.3 LIQUIDATION DE LA SOCIETE SQL LOGICIELS**

La société SQL Logiciels a été liquidée au 30 avril 2002. L'impact est nul car le mali de liquidation (20.888€) avait été provisionné dans les comptes de SQLI au 31 décembre 2001.